REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

IIIe ANNÉE. — TOME V. — N° 28. — AOUT 1873.

SOMMAIRE :

NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE : rue de la Servie, 4.

PARIS : rue François Ier, 8;

— LETHIELLEUX, libraire, rue Cassette, 4;

1873.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.

Le prix de l'abonnement est de 15 fr. par an; les frais de poste en sus, pour l'étranger. — On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai, ou du 1er octobre.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, au R. P. V.-de-P. BAILLY, rue François Ier, 8, à Paris; ou à M. L. ALLEMAND, professeur à l'Assomption, à Nimes.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées au R. P. GERMER-DURAND, rue François Ier, 8.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

PRIX DES COLLECTIONS

DE LA NOUVELLE SÉRIE.

1re ANNÉE (1871-72),

2 vol. in-8° de 400 pages, ensemble 10 fr.

2e ANNÉE (1871-72),

2 vol. in-8° de 600 pages, ensemble 12 fr.



UN CONTRE PROGRAMME

DES

CONGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

Lorsque la *Revue de l'Enseignement*, en faisant paraître son premier numéro au temps même de la Commune de Paris, proposait une ligue catholique contre les droits méconnus de l'Eglise et luttait ensuite avec tant d'énergie contre les agissements de la révolution en matière d'enseignement, elle ne savait pas faire une réponse aussi opportune aux plans machiavéliques que nous avons la fortune de dérouler aujourd'hui devant nos lecteurs.

Nous conjurons les hommes qui se préoccupent de la liberté de l'Eglise, qui ont souci de l'Enseignement Chrétien en France et qui croient aux bienfaits de la charité catholique, de lire attentivement le *Mémoire* que nous leur adressons; c'est le programme même de l'Université d'Etat.

Les programmes pleins de loyauté de nos Congrès sont la réponse à tant de perfidie.

Nous sommes très-reconnaissant de la pensée qui a fait choisir la *Revue de l'Enseignement Chrétien* pour publier une première fois cet écrit que la Providence réservait sans doute aux jours où nous sommes parvenus; à la veille du nouveau Congrès, nos amis sauront vers quelles trahisons certaines demi-mesures peuvent les conduire.

La Rédaction.

MÉMOIRE (1)
REMIS A NAPOLÉON III

PAR

UN DE SES MINISTRES DES CULTES.

I.

La tendance essentielle du *Catholicisme Romain* a été, est et sera toujours l'esprit de domination séculière, résultat inévitable de la transformation d'un homme, du Pape, en vicaire infaillible et absolu de Jésus-Christ sur la terre.

Si, avant la Révolution de 89, le clergé était gallican, national, c'est qu'il avait suffisamment atteint ce but de domination temporelle. Il était le premier corps de l'Etat, il possédait de grandes richesses, il avait une organisation propre et des priviléges considérables ; sa religion était exclusivement dominante. Qu'avait-il à demander, à moins de vouloir remplacer la Royauté ? Le clergé était donc français et royaliste bien plus que romain, uniquement parce qu'il avait d'énormes intérêts engagés dans le sol et la constitution du royaume.

Aussi, si l'on étudie avec soin ce qu'on appelle les maximes

(1) Ce document, qui a été mis sous les yeux de l'Empereur par un de ses ministres des cultes, et sur lequel nous pouvons donner des explications plus amples, expose un programme trop fidèlement suivi pour le malheur du chef de l'Etat, et surtout de la France.

Ce document a les caracteres matériels de l'authenticité. D'autre part il suffit de suivre page par page, dans la seconde partie, tous les développements de la trame, pour constater la science perverse des conseillers et la docilité servile du souverain, dans cette campagne contre l'Eglise qui a commencé en 1860, et qui n'a cessé, de la part de ses auteurs, que le jour où leur ont manqué les instruments de regne.

Il est à déplorer que le régime qui a succédé à l'Empire (nous omettons évidemment le régime d'aventure issu du 4 septembre, et nous entendons parler du gouvernement de M. Thiers), que ce régime, disons-nous, ait essayé, non sans succès, de perpétuer la tradition impériale.

Léon Pagès.

et libertés de l'Eglise gallicane, on reconnaît bien vite qu'elles étaient, entre les rois et le clergé, une espèce de contrat commutatif dont la papauté faisait presque tous les frais. Les évêques, largement traités par la royauté, consentaient, en échange, à lui sacrifier beaucoup de prétentions romaines, qui découlaient pourtant de la suprématie spirituelle ; — et, à plus forte raison, laissaient-ils le souverain établir les choses de pure indépendance politique. Dans l'Eglise gallicane, le roi repoussait l'infaillibilité du Pape, parce qu'elle amenait nécessairement la suprématie temporelle ; — et les évêques, que cette doctrine eût peut-être accommodés dans tout autre pays, la repoussaient également parce qu'elle eût troublé leurs priviléges, leurs possessions venant de la royauté. Il est vrai d'ajouter que tout cela était conforme aux vieilles tendances du pays, qui avait plus qu'un autre rendu des services à l'Eglise, et qui ne voulut jamais aucune domination étrangère. — Mais, assurément, le clergé et les évêques français seraient revenus au Pape et aux idées ultramontaines si on avait oublié de leur constituer un état indépendant, tranquille et magnifique.

Depuis la Révolution de 89, le clergé, privé de ses biens, de ses priviléges, de sa constitution, réduit à être comme un ordre de fonctionnaires salariés, sentant parfaitement sa dépendance de l'Etat, devait éprouver le besoin, en se détachant de gouvernements trop neutres envers lui, de se créer une influence nouvelle. Pendant un moment, il a salué Napoléon I[er] restaurateur des autels, puis il a plié sous sa main puissante ; mais il s'est hâté d'abandonner le vaincu, en l'appelant *persécuteur de Pie VII*. Il s'est porté au-devant de la Restauration, à cause des anciens souvenirs, et surtout parce qu'il espérait le rétablissement de beaucoup d'immunités qu'elle n'osa pas lui concéder devant les résistances de l'opinion. — C'est pourquoi le clergé arriva, sous cette Restauration, à être encore plus préoccupé de lui-même que de la royauté, tant et si bien que c'est de cette époque que datent ses premiers efforts pour re-retourner à l'ultramontanisme. On ne pardonnait pas à Louis XVIII et à Charles X d'avoir laissé subsister le Concor-

dat de 1801 et les articles organiques, et de ne pas avoir donné à l'Eglise une indemnité comme aux émigrés.

Sous Louis-Philippe, le clergé ne se fit aucune illusion ; il comprit à merveille qu'un gouvernement parlementaire et bourgeois ne lui permettrait jamais de travailler au rétablissement de sa domination. — En conséquence, et sous le prétexte que l'Eglise, acceptant tous les gouvernements de fait, ne doit pas se mêler aux hasards et aux responsabilités de la politique, le clergé proclama sa neutralité absolue, qui déguisait une scission complète. Il était tout simple, dès lors, qu'il abandonnât rapidement les idées gallicanes pour se rallier aux doctrines ultramontaines. Isolé, sans crédit, sans richesses, gêné dans ses moyens d'action, il n'avait nul intérêt à soutenir l'indépendance de l'Etat contre le Saint-Siége, tandis que tout le conviait à reprendre la fameuse thèse de l'Eglise catholique, dirigeant lès rois et les peuples, et rendant au clergé la puissance du'n corps supérieur à tous les autres. — Le mouvement anti-gallican, aidé par les hommes politiques de la légitimité et du parti catholique, qui avaient adopté pour drapeau *la liberté de l'Enseignement*, eut donc un développement rapide dans l'épiscopat, dans le clergé inférieur, dans les séminaires et congrégations, et jusque dans la tribune des deux Chambres. — Tout était préparé pour un retour solennel vers Rome quand la Révolution de 1848 éclata.

Le parti religieux, comme le parti légitimiste, son auxiliaire, accepta d'abord cette révolution qui abattait la branche cadette, usurpatrice et voltairienne. Il poussa vivement ensuite à la coalition de tous les éléments d'ordre public pour échapper aux démagogues ; et c'est le même motif qui entraîna ses votes en faveur du Président : il frappait ainsi la république démocratique et sociale.—Mais quand il crut que Napoléon III, devenu successivement dictateur et empereur, consentirait à jouer le rôle d'un nouveau Charlemagne, *évêque du dehors*, il se montra dévoué et enthousiaste. — Certes, l'Empereur n'avait pas de pareilles idées : il voulait attacher solidement le clergé à l'Empire par un régime honorable de protection et de liberté.

Il satisfaisait en cela un des grands besoins sociaux, tout en suivant une politique habile; mais il n'entendait point livrer l'Etat à l'Eglise. Le clergé, de son côté, supposait facilement ce qu'il désirait. — On vit donc, en 1852, et cela est digne de remarque, le plus d'empressement et de sympathies dans la portion de l'Episcopat notoirement ultramontaine. C'était elle, en effet, qui était la mieux initiée par Rome aux projets d'envahissement, qui les suivait avec le plus d'ardeur, et qui cherchait, en conséquence, à se concilier la bienveillance du souverain et à l'engager dans les voies d'une large tolérance. Aussi insinua-t-elle tout d'abord la haute convenance de ce qu'elle appelait une transaction entre l'Eglise et l'Etat, savoir: la négociation d'une convention devant remplacer les articles organiques.

Or, comme on l'a dit au début de cette note, le catholicisme romain visant nécessairement à la domination séculière, le moment parut d'autant plus favorable pour marcher à ce but que le gouvernement semblait plus facilement y souscrire.

On avait la loi de la liberté d'enseignement. L'empereur paraissait répugner à faire usage des prohibitions de la loi organique des cultes et de la loi sur les congrégations religieuses d'hommes : on se hâta donc d'organiser les conciles provinciaux et de multiplier les congrégations.

On avoua le dessein de s'emparer de presque tout l'Enseignement primaire en agissant sur les conseils municipaux par les curés, et en poussant les frères de la doctrine chrétienne à refuser dans leurs écoles, bâties et dotées par les communes, la perception de la rétribution scolaire sur les enfants riches : ce qui est, pour ces frères, une prime de plus de 3 millions payée par l'Etat au préjudice des écoles laïques.

On proposa à l'Empereur, sans lui en indiquer la portée, le fameux décret de 1852, qui détruit l'ancienne et sage jurisprudence du Conseil d'Etat, et qui permet l'extension presque illimitée des autorisations applicables aux congrégations de femmes.

On inaugura, malgré les vives répugnances de la majorité

des évêques et des prêtres séculiers, *la liturgie romaine*, qu'on présenta à l'Empereur comme une simple affaire d'unité matérielle dans le culte catholique; on se garda bien d'avouer que c'était l'atteinte la plus profonde portée aux usages et à la constitution de l'Eglise gallicane, le triomphe du romanisme en France, et une charge de plus de 6 millions imposée aux fabriques et aux communes. C'est ainsi qu'il a fallu, pour obliger liturgiquement le clergé à la prière du *Domine salvum*, prière exclue du bréviaire romain, obtenir un bref du Pape en 1858.

Tandis qu'on cherchait à s'emparer du peuple par l'instruction primaire, sollicitée au profit des congrégations, par toutes les associations laïques de bienfaisance (Saint-Vincent de Paul, Saint-François Régis, Saint-François Xavier, etc., etc.), par une foule d'œuvres de charité religieuse, on tentait aussi de s'emparer des enfants des hautes et des moyennes classes de la société, au moyen de nombreux et vastes établissements d'instruction secondaire, fondés soit par les évêques, soit par des ordres religieux, jésuites, carmes, maristes, dominicains, etc. La loi de 1850, hostile à l'enseignement par l'État, portait ainsi ses fruits.

Quant à l'éducation des femmes, elle était et elle est presque tout entière dans les mains congréganistes, depuis les petites écoles rurales et les salles d'asile, jusqu'aux plus splendides maisons d'enseignement de Paris : il est impossible à l'élément laïque de lutter, sur ce terrain, contre l'élément religieux qui, en réalité ou en apparence, présentera toujours aux familles bien plus de garanties de moralité et de dévouement.

Mais il ne faut pas se dissimuler que l'éducation congréganiste, dirigée par les inspirations et les opinions cléricales, n'est guère sympathique ni au Gourvernement actuel, ni aux idées du pays.

C'est pour cela que l'épiscopat et Rome ont toujours lutté pour que l'Etat n'ait sur ces établissements qu'une surveillance purement nominale, en alléguant que les congrégations religieuses ne peuvent admettre qu'un inspecteur ecclésiasti-

que. En 1852, on a beaucoup trop cédé, sur ce point, dans les règlements faits à cette époque.

On peut affirmer qu'aujourd'hui il n'est pas une classe de la société qui ne soit enlacée plus ou moins dans le réseau si admirablement tendu des congrégations et des associations dites de *secours ou de charité*. Elles pénètrent jusque dans l'armée, sous le prétexte de l'instruction gratuite et de conférences spirituelles ; elles groupent les ouvriers de tout état, elles établissent une espèce de franc-maçonnerie et de solidarité entre les citoyens de tout rang ; elles sont, par leurs affidés ou adhérents, dans toutes les administrations ; — elles ont l'enfant et l'homme mûr, le pauvre et le riche ; elles sont partout. — Ce fait énorme est d'une évidence saisissante quand on a sous les yeux la nomenclature exacte de ces congrégations, associations et œuvres de toute sorte, et du but que chacune d'elles se propose. Il est à peu près certain que toutes subissent directement ou indirectement l'influence de l'idée catholique, et, comme la direction de cette idée catholique appartient plus que jamais à Rome, on peut en conclure que tous ces moyens d'action, si habilement organisés, constituent comme une espèce de gouvernement occulte, dont le timon est dans la main des cardinaux romains, chefs des congrégations. L'agitation religieuse actuelle démontre la vérité de cette assertion. —La société de Saint-Vincent de Paul n'a pas pensé et agi autrement que les couvents, les séminaires et les ordres congréganistes ; d'un bout à l'autre de l'immense échelle, il y a eu le même sentiment, et le pamphlet de M. de Ségur a été, des salons du nonce jusqu'à l'échoppe de l'ouvrier, jusqu'au banc de la petite école primaire.

Mais ce n'était pas assez d'avoir ainsi préparé et institué, autour de la société laïque, tant de moyens d'actions au profit de l'élément religieux. Il fallait s'assurer qu'ils seraient toujours employés conformément au but qu'on voulait atteindre : la domination catholique romaine. Les évêques et le clergé séculier auraient pu s'inquiéter de cette domination ultramontaine ;

ils auraient pu, tout en désirant le développement de la religion et de leur situation personnelle, soit modérer un mouvement excessif, soit même s'opposer, dans l'intérêt de leur indépendance, à l'absorption méditée à Rome. On s'est donc efforcé, surtout à partir de 1852, de briser toute velléité de résistance chez les évêques et le clergé séculier, et l'*Univers*, organe avoué du Saint-Siége, s'est chargé, tout en louant l'Empereur et en attaquant violemment le parti catholique *parlementaire* ou *libéral* (de Falloux, de Montalembert, Lacordaire, etc., etc.), d'établir un système de compression ecclésiastique qui a fini par triompher. — M. Veuillot était devenu le *Pape laïque des Gaules ;* il prêchait, avec autant d'audace que de talent, les doctrines de la suprématie spirituelle et temporelle du Saint-Siége; il fulminait contre le schisme de l'Eglise gallicane, et contre tout lien du prêtre envers l'Etat.

Et, au même moment, les nonces du Pape, en France, organisaient autour des évêques la plus intolérable servitude. — Ils avaient, auprès de chacun d'eux, des ecclésiastiques dévoués, surveillant et dénonçant leur conduite. Tout évêque, suspect d'indépendance ou de résistance, était l'objet de ces mille tracasseries que Rome peut susciter, à cause des pouvoirs qu'elle accorde ou refuse à l'épiscopat.

Tout prêtre un peu éminent qui ne se donnait pas au parti ultramontain, était le but de défiances et de calomnies qui, disait-on, *brisaient sa crosse épiscopale.* Les choses en étaient à ce point, qu'un ministre des cultes, effrayé du ton dégagé et affirmatif avec lequel un nonce prononçait son *veto* sur les choix épiscopaux, fut obligé de faire une déclaration énergique sur les droits de l'Empereur, et d'inviter ce nonce à vouloir bien s'en souvenir.

Au même moment, encore, Rome tenta d'asservir l'épiscopat en se mêlant à l'administration des diocèses, en appelant le clergé inférieur à s'adresser aux préfets des congrégations apostoliques pour tout ce qui intéressait sa conscience, sa liturgie, ses dispenses. En sorte que les évêques amoindris,

humiliés, n'avaient pas d'autre parti à prendre pour recouvrer leur autorité, que de se montrer ultramontains, et de gagner ainsi les bonnes grâces du Saint-Siége.

Les Conciles provinciaux, dominés par les hommes ardents, n'ont pas servi à autre chose qu'à consommer cette ruine de notre ancienne Eglise, et de tous les sentiments qui rattachent encore le clergé et la patrie française.

On veut aller plus loin encore. — Pour mieux assurer la dépendance de l'épiscopat, on songe à substituer progressivement le clergé régulier au clergé séculier. C'est pourquoi on multiplie les couvents de religieux congréganistes, sous le prétexte de la nécessité de prêtres auxiliaires, venant en aide aux curés et desservants.—Ils bâtissent des églises, s'emparent des chaires et des confessionaux, dirigent toutes les œuvres; ils isolent et écartent ainsi le clergé paroissial. Qui empêcherait, dans quelques années, les choses allant ainsi, le Pape de dire aux évêques : « Vous n'avez guère besoin des séminaires pour « recruter votre clergé; voici de nombreuses maisons de reli- « gieux où vous pouvez prendre vos curés et desservants. » Et alors qu'arriverait-il? C'est que le clergé de France n'aurait plus aucun caractère national. Il serait tout entier une milice romaine, sous les ordres des généraux de chaque congrégation. Le pouvoir des évêques serait complétement anéanti, et l'Eglise, en France, serait aux ordres absolus du Pape. Pour sauver le concordat et l'indépendance de l'Etat, il faudrait, dans ce cas, les luttes les plus violentes et une véritable guerre civile !

Aussi, et dès à présent, le Pape, abusant de la liberté accordée, affecte de considérer la France comme une province de son empire catholique. Il y distribue librement les actes et les mandements de son gouvernement personnel, et il y administre directement, comme il le ferait à Ancône où à Pérouse, les affaires de l'épiscopat et de l'Eglise, suivant ainsi la fameuse formule ultramontaine : « *Le clergé de France est catholique avant d'être français.* »

Rien ne prouve mieux l'exactitude de ces appréciations que

l'étude des causes et des procédés de l'agitation religieuse actuelle, à propos de la question italienne. La majeure partie de l'épiscopat se souciait peu de démonstrations intérieures : — le Pape a pesé sur elle par l'appel énergique de deux encycliques. — Chaque évêque a été entouré, poussé, menacé, au nom de sa conscience catholique, au nom de ses devoirs d'obédience pontificale. — Il a fallu trois mois pour arracher à tous et à chacun le mandement voulu. — Et que disent aujourd'hui les habiles du parti ultramontain? — : « L'Eglise française a parlé, » s'écrie l'évêque de Poitiers, « elle est unanime. »

Oui, au moyen de l'obsession la plus violente. On commence par courber l'épiscopat sous la doctrine imposée de la supériorité infaillible du Pape ; on achève cet asservissement par toutes les tracasseries du pouvoir administratif romain sur les choses spirituelles et sur les affaires diocésaines, et, quand on est assuré, de la sorte, de ne pas trouver de résistances sur quelque question que ce soit, fût-ce la question politique des Romagnes, on se vante d'avoir le libre assentiment du monde catholique, on met le Pape derrière l'Eglise universelle, qui est censée avoir parlé et agi librement... C'est un étrange abus de la force et de la ruse!

En résumé, Rome, qui ne s'écarte jamais de son but, a voulu et veut créer en France sa suprématie, si longtemps empêchée par la royauté alliée au clergé gallican.

Elle a rencontré un clergé qui ne tenait plus au sol et à l'Etat par de grands intérêts de richesse et de corporation.

Elle a voulu, en profitant de cette situation, l'asservir d'une façon définitive par l'intrusion de toutes les doctrines de l'Eglise ultramontaine, et elle a employé, pour obtenir ce résultat, toutes les puissances de la polémique, de l'administration spirituelle et du clergé régulier.

Le clergé conquis, on a marché à l'envahissement de toutes les classes de la société au moyen des établissements d'instruction, des œuvres et des congrégations de toute nature, et on a fondé une organisation aussi vaste qu'elle est redoutable.

Désormais, Rome domine le clergé et l'Eglise de France, et par le clergé et l'Eglise, elle prétend dominer le pays.

II.

Tel est le tableau vrai de la situation religieuse.

Toutefois, si le clergé de France semble ne plus vouloir opposer de résistance extérieure à toutes les doctrines, à toutes les combinaisons et à tous les empiétements de Rome, il importe de ne pas oublier que beaucoup de ses membres sont loin d'approuver, dans le for intérieur, ce qu'ils appellent les excès de l'ultramontanisme, parce qu'ils les craignent pour eux-mêmes et pour la vraie religion.

Une grande partie de l'Episcopat sent bien qu'on veut le réduire à un simple vicariat apostolique et révocable, et supprimer le *proprium jus Episcopum*. Elle devine que le pays ne consentira jamais à renier ses progrès civils et politiques, pour se mettre à la suite d'une théocratie quelconque.

En conséquence, elle n'est pas convaincue de la solidité de l'arrangement que lui proposent les ultramontains, et qui peut se traduire ainsi : « *Ne soyez plus l'Episcopat français ; acceptez la dépendance absolue du Pape ;* et en compensation, nous aurons tous ensemble la domination religieuse en France. » Un pareil plan laisse trop évidemment la religion dans des luttes où elle sera absorbée par des intérêts humains, et où elle peut gravement se compromettre.

Ajoutons que le clergé, en général, ne voudrait pas se séparer de l'Empereur, qui est la garantie suprême de l'ordre social, et dont il connaît la loyauté religieuse.

Enfin, et à tout prendre, il aperçoit clairement qu'il doit vivre et mourir au sein de la France, où il est né ; et que, s'il n'a plus les avantages d'autrefois, il reçoit de l'Etat tout ce qui constitue sa carrière, sa sécurité et son existence. Se brouiller violemment et irrévocablement avec l'empereur et le pays est chose plus facile à dire qu'à faire de la part du clergé national, qui, d'ailleurs, déteste les ordres religieux et n'a guère d'autre

appui, pour son indépendance propre, que les lois, et la bienveillance du gouvernement.

Il n'est pas non plus sans discerner quelle serait sa situation si, tout à coup, ce gouvernement, le jugeant irrévocablement hostile, lui supprimait toute sympathie, fermait la source des libéralités et des tolérances, et le signalait au pays comme étranger à tous les sentiments nationaux et obéissant aveuglément aux passions ultramontaines. — C'est là le fond des dissidences qui existent actuellement dans le clergé. On se rappelle peu la querelle et la déclaration de 1682 : — Le débat n'est plus guère théologique; il est tout moderne, tout politique, tout social, et si les *ultramontains* d'aujourd'hui sont encore les ultramontains d'autrefois, les *gallicans* actuels ne sont plus ceux de Louis XIV. — On est de son époque ou du moyen-âge, on est Français ou Romain. — Telle est la vraie question.

Dans cet état de choses, que convient-il de faire?

Faut-il, changeant brusquement de système, expulser les congrégations religieuses d'hommes, modifier la loi sur l'enseignement, appliquer tous les articles organiques, et arriver à ce point que la légalité absolue ressemblera à une persécution? Non, car on douterait de la sincérité du souverain, passant si vivement de la protection large et affectueuse à la rigueur de toutes les prohibitions; on blesserait tout le clergé et une foule de catholiques honorables; on ferait supposer, malgré tout, qu'on revient aux préjugés voltairiens, et peut-être aurait-on à se défendre contre une réaction anti-religieuse qui se croirait autorisée dans ses excès.

Les mesures à prendre ne doivent pas dépasser la proportion des abus dont on veut la suppression, dans l'intérêt du respect de la souveraineté, du repos public et de la religion bien entendue. On sait d'ailleurs que l'opinion du pays fait elle-même la police des fautes du clergé. Toutes les fois qu'il sort de son véritable rôle, et qu'il veut commettre des empiétements sur les pouvoirs ou l'indépendance de la société, il se fait autour de lui un cercle de résistance et d'opposition qui

le comprime. C'est ainsi qu'aujourd'hui il commence à s'effrayer de ce qu'il croit être les passions révolutionnaires, et qui n'est, en réalité que le sentiment énergique de la nation repoussant des velléités théocratiques. Rester dans l'honnêteté du sentiment religieux, — ne pas user de violence, — emprunter à notre droit public ce qui est nécessaire pour arrêter des envahissements insupportables, — séparer ainsi la cause de la religion, sincèrement pratiquée, des exaltations et des calculs de la propagande romaine, voilà, on peut le croire, un plan de conduite bien adapté aux nécessités du temps et qui obtiendrait l'approbation du pays.

En prenant pour base ces idées générales, on arriverait peut-être aux mesures suivantes :

1° Ne plus *tolérer*, à moins de besoins locaux parfaitement constatés, aucun nouvel établissement des congrégations religieuses *d'hommes*, soit qu'il s'agisse de maisons conventuelles, églises, chapelles, et du prétexte d'auxiliaires dans le ministère sacré, soit qu'il s'agisse d'établissements d'instruction publique et d'œuvres de charité générale. L'hospitalité si généreusement accordée par l'Empereur aux congrégations d'hommes, quoique prohibées par les lois, ne serait pas ainsi rétractée. — « Vous êtes assez nombreux, et on ne vous a pas donné la France à exploiter, » — Telle est la réponse sensée faire sans encourir le reproche d'exclusion.

Pourquoi, d'ailleurs, les hommes qui se pressent dans les congrégations n'iraient-ils pas recruter le clergé séculier, le clergé paroissial? Où est la nécessité d'augmenter le clergé régulier qui appartient au Gouvernement Romain? Il y a actuellement en France 68 associations ou congrégations d'hommes, dont 19 seulement sont autorisées comme enseignantes et hospitalières. Elles dirigent 3,088 établissements ou écoles; elles comptent 14,304 religieux et 359,933 élèves,

2° Apporter désormais la plus grande sévérité dans les *autorisations* des congrégations de femmes, qui ne devraient être accordées qu'en présence de nécessités irrécusables de charité publique ou d'enseignement primaire; exiger des preuves cer-

taines de leurs ressources suffisantes pour leur existence ; ne plus admettre si facilement la conversion des communautés locales en communautés à supérieure générale, qui inondent la France de leurs établissements annexes.—Il est très-vrai qu'on ne peut pas empêcher les *congrégations de fait* ;—mais alors, non reconnues par la loi elles voient chacun de leurs membres rester soumis au droit commun ; et la congrégation de fait, qui n'a point d'existence civile collective, ne peut ni recevoir des dons et legs, ni agir comme corps. — Il y a actuellement, en France, 236 congrégations de femmes à supérieures générales qui ont, outre les 236 établissements principaux, 2,066 établissements secondaires ou annexes, et près de 700 congrégations ou communautés à supérieure locale. (Chacune de ces dernières communautés forme un établissement distinct, gouverné par une supérieure et indépendant des établissement du même ordre religieux, établis ailleurs). A quoi il convient d'ajouter à peu près 250 associations religieuses de femmes non encore reconnues et existant de fait.

3° En ce qui concerne les congrégations *autorisées* d'hommes ou de femmes, ramener le conseil d'Etat à une grande sévérité dans l'appréciation des dons, legs et libéralités qu'il s'agit d'autoriser. Il n'y a pas lieu seulement de considérer la situation et les réclamations des familles demandant la réduction de ces libéralités ; il faut examiner aussi les besoins de la congrégation gratifiée. Rien n'oblige à leur procurer des moyens d'extension inutile ou abusive, en les autorisant à recevoir, pour faire face à des dépenses qu'elles ne devraient pas entreprendre. Les communautés, une fois établies, resteraient ce qu'elles sont, si la source féconde des libéralités plus ou moins provoquées et recherchées ne venait pas stimuler la propension naturelle de ces communautés à s'étendre indéfiniment. L'esprit de rivalité qui existe entre elles, le désir de propagation et d'influence, tout les pousse à un développement incessant. Lancées dans cette voie, il leur faut de l'argent, et elles s'ingénient à trouver et à appeler des secours, des dons et des aumônes. Si le régime d'autorisation de ces dons et legs

était plus sévère, si l'on posait en principe qu'il ne faut pas admettre les libéralités comme un encouragement à une extension de dépenses et d'établissements, ou arrêterait court l'excès dont on se plaint aujourd'hui.

Il faut avouer que les congrégations, autorisées ou non autorisées, ont toujours le moyen de pratiquer des fraudes et de recevoir de la main à la main. — On n'y peut rien, quand les choses sont habilement faites, et les congrégations ne manquent ni de conseils habiles, ni d'adhérents nombreux prêts à les aider en tout. Mais, même dans ce cas, le résultat de ces fraudes ou de ces dons manuels qui dépouillent les familles, du vivant de leur auteur, est facilement appréciable. D'où viennent, par exemple, les ressources immenses que les ordres religieux, voués à la pauvreté, ont dû consacrer à de nombreux et vastes établissements? Les propriétés immobilières des Jésuites dépassent 20 millions. Comment les ont-ils achetées ou construites? — Evidemment avec les dons des particuliers. Or, cela bien connu, n'en ressort-il pas pour l'Etat l'obligation de ne plus tolérer de nouveaux établissements, qui nécessiteraient de nouveaux appels aux fortunes privées, et la certitude, pour lui, de bien agir par cette prohibition?

4° Maintenir le plus qu'il est possible, sans briser la liberté du choix des conseils municipaux, l'enseignement *laïque* primaire. Si l'on n'arrête pas, par l'intelligence et la fermeté des préfets, les manœuvres incessantes du clergé, poussant les communes à confier leurs écoles aux frères de la doctrine chrétienne, on n'aura bientôt plus d'instituteurs laïques, si ce n'est dans les localités pauvres, que ces frères dédaignent. Encore faut-il remarquer qu'on s'efforce de multiplier les congrétations dites de *petits-frères*, qui s'installent isolément dans les campagnes, tandis que les frères des écoles chrétiennes ne peuvent s'établir que par groupes de *trois frères* dans une même école. Les communes qui n'ont pas assez de ressources et de population pour recevoir les frères des écoles chrétiennes seraient donc desservies par les petits frères, dits de *Lamennais*, —du saint Viateur,— de Tinchebray, etc., et on arriverait ainsi

à supprimer entièrement les instituteurs laïques. Aujourd'hui que ces instituteurs, modestes et utiles fonctionnaires, sont dévoués a l'Emperenr et rendent de notables services dans les communes rurales, on serait fort affaibli, au point de vue du suffrage universel, si tout l'enseignement primaire passait dans la main des congrégations, qui dépendent plus de Rome que de la France.

Aussi il serait sage de ne plus désormais reconnaître, comme établissement d'utilité publique, aucune congrégation d'hommes pour l'enseignement primaire.

Il y a, actuellement, en France, pour les garçons et les filles, 49,639 écoles *laïques*, qui reçoivent 2,410,517 enfants, et 14,602 écoles *congréganistes*, qui en reçoivent 1,342,564.

Il est à remarquer, au surplus, que c'est dans les pensionnats de jeunes filles dirigés par les congrégations, dans les écoles primaires libres qui leur sont confiées, comme dans les institutions secondaires dirigées sous leur influence, que se rencontrent les livres d'histoire rédigés dans le but de glorifier les monarchies de droit divin, d'exalter la suprématie religieuse et de déprécier indirectement les principes civils et politiques conquis depuis 1789 En réalité, ces établissements si nombreux sont, plus ou moins, de véritables succursales du parti légitimiste et catholique. C'est au contraire dans nos lycées impériaux, dans nos colléges communaux, dans nos écoles laïques, que l'instruction, plus mâle et plus populaire, maintient au cœur des enfants tous les sentiments nationaux. — Où crie-t-on cordialement *vive l'Empereur*? Assurément ce n'est pas dans les établissements congréganistes (1).

5° Soutenir énergiquement l'enseignement de l'Etat, car c'est le véritable enseignement national, et mettre ses établis-

(1) A cette occasion, rappelons ce fait que nos pauvres instituteurs ont, eux seuls, donné plus de souscriptions à l'asile du Prince Impérial, que toutes les autres classes de la société réunies ; — que c'est parmi eux que vit et circule un journal pédagogique et politique ayant 30,000 abonnés ; — et que ce sont eux, enfin, qui permettent d'encourager la Bibliotheque des campagnes, rappelant tout ce qu'il y a d'utile dans nos arts et tout ce qu'il y a de glorieux dans notre histoire moderne.

sements, par un budget suffisant, à même de s'accroître, de perfectionner leur installation matérielle et leur moyens d'instruction : là est la clef de voûte de l'avenir. C'est ce que le parti légitimiste-catholique avait merveilleusement compris, en demandant si vivement, sous Louis-Philippe, la liberté de l'enseignement, monopolisé par l'Université, et en faisant voter, en 1850, sous la Présidence, la loi sur l'instruction publique. Plus tard, au début de la Dictature, il osa songer à l'abolition absolue de l'enseignement par l'Etat, afin de livrer cet enseignement au clergé et aux congrégations; mais l'Empereur, bien renseigné sur la portée d'une telle mesure, s'y refusa. Toujours est-il que, grâce à la loi de 1850, permettant à tout citoyen français d'enseigner, le parti légitimiste-catholique a pu perpétuer dans les jeunes générations la division des castes et des idées, qui pouvait disparaître sous l'unité de l'enseignement universitaire. Il a pu ainsi continuer, par les enfants élevés dans les maisons congréganistes, l'existence de ses doctrines sociales et politiques. — C'est un grand mal. Mais si grand qu'il soit, il est impossible de songer à supprimer la loi qui garantit la liberté des familles. Ce serait une lutte immense, acharnée et contraire au droit. Reste donc ce seul parti équitable et prudent : Il y a concurrence. Fortifions et favorisons l'enseignement de l'Etat, qui prépare à toutes les carrières, qui est le plus solide et le plus patriotique, en même temps qu'on l'a rendu religieux, moral et paternel.

6° Revenir, autant qu'on le peut, sans pousser les choses à outrance, à l'exécution des dispositions organiques qui mettent de salutaires obstacles à l'envahissement du pouvoir des Papes sur le clergé et sur l'Etat; en d'autres termes, ne tolérer aucune attaque contre notre législation civile et notre constitution politique, soit dans les écrits, soit dans les chaires.

Régler l'office du nonce, en France, comme celui de tout autre ambassadeur d'une puissance amie, et ne souffrir en rien qu'il corresponde, au nom du Pape, avec les évêques français, — ni qu'il fasse aucun acte de juridiction, — ni qu'il ait le moindre regard sur le choix des évêques.

Tenir énergiquement la main à ce qu'aucun acte de la cour de Rome ne puisse être reçu, publié ou distribué, en France, sans l'autorisation du Gouvernement.

Eteindre peu à peu la faculté, laissée depuis dix ans aux évêques, d'assembler périodiquement des conciles provinciaux sans l'autorisation spéciale du gouvernement.

Choisir résolument les évêques parmi les ecclésiastiques pieux et honorables, mais connus par leur attachement sincère à l'Empereur et aux institutions de la France.

Supprimer les journaux religieux, dont personne ne soupçonnait le besoin avant l'invasion et les agitations du parti ultramontain. Le clergé a sa discipline, ses évêques, ses prêtres, ses chaires, ses mandements, ses lettres pastorales et un gouvernement complet. Il n'y a nulle nécessité d'ajouter la polémique de la presse aux moyens ordinaires de publicité de ce gouvernement ecclésiastique. Au reste, cette presse tout entière n'a jamais été que l'instrument des doctrines et des desseins de la théocratie romaine ou du catholicisme parlementaire. Aujourd'hui elle est l'aliment le plus actif de l'agitation religieuse. Supprimez ce foyer d'excitation qui s'étend dans tous les presbytères, et le clergé sera tranquille. L'*Univers* a troublé la tête de tout le jeune clergé en lui prêchant la suprématie religieuse, et le dommage causé ne sera pas effacé avant de longues années. — Imposer la tutelle de l'Eglise à l'Etat ; saper toutes les libertés civiles et politiques ; — miner toutes les institutions laïques ; — attaquer incessamment toute alliance européenne autre que celle de l'Autriche et des Etats catholiques ; — amener ainsi au-dessus de tout et partout l'influence, les idées et la main de Rome, voilà l'œuvre des journaux religieux, appuyés par le parti légitimiste.

Encourager enfin l'étude publique des anciennes libertés françaises, et professer partout et avec énergie les principes conservateurs de l'indépendance de l'Etat vis à vis de la Papauté.

7° Conserver d'ailleurs un régime de loyale protection pour les véritables intérêts religieux et de déférence envers le clergé.

Rien ne serait plus habile et plus juste à la fois que d'augmenter le traitement du clergé inférieur qui, dans presque toute la France, éprouve de dures privations.—C'est ainsi qu'il faut l'attacher au Gouvernement. Si l'épiscopat, par faiblesse ou tout autre motif, abandonnait l'Empereur, il faudrait se concilier le clergé inférieur, qui ne demande pas mieux que d'avoir un peu plus d'indépendance ecclésiastique et qui souffre parfois du despotisme épiscopal. — Dans tous les cas, il importe beaucoup que le pays religieux s'étonne du bruit des querelles romaines ou y reste indifférent, en voyant le culte national toujours tranquille, protégé et honoré. C'est pour cette cause qu'il est très-utile que les allocations du budget soit augmentées au profit de la construction et réparation des églises, presbytères et édifices diocésains.

8° Peut-être, enfin, serait-il opportun que le Gouvernement se préoccupât des grandes associations laïques, telles que Saint-Vincent-de-Paul, Saint-François-Xavier, etc, qui, par leur direction et la nature de leurs œuvres, sont réellement dans la main du clergé et du parti légitimiste.

Les conférences de Saint-Vincent-de-Paul dépassent aujourd'hui le chiffre de 900 ; elles pénètrent dans tous les rangs de la société, et jusque dans les lycées et collèges, où elles affilient les enfants sous le titre de *membres aspirants*. Elles se relient à une conférence principale, dans chaque département; — elles sont gouvernées par le conseil général de cette société, qui a présenté à Rome, au Saint-Père, un rapport sur l'état général des conférences françaises. C'est une redoutable association que celle qui, disposant de tant de membres et de ressources, forme comme un gouvernement occulte et complet. Nos lois n'admettent nulle part l'organisation indépendante de pareilles associations. Tout en reconnaissant le but charitable et chrétien de la société de Saint-Vincent-de-Paul, — les bienfaits dont on lui est redevable, l'excellent esprit de beaucoup de ses membres,—il est impossible de ne pas apercevoir les tendances des hommes qui ont le privilége et la pensée de la direction ; il est impossible aussi de ne pas s'inquiéter d'une organisation

si vaste et si habile, à l'aide de laquelle des milliers de citoyens peuvent recevoir telle ou telle impulsion ou tel ou tel mot d'ordre. La bienfaisance désintéressée sait se passer de pareille propagande, et les sociétés de charité n'ont pas besoin, pour exister et pour faire le bien, de sortir de leur localité, ni d'affecter l'esprit d'affiliation et de solidarité qu'on n'avait rencontré jusqu'à présent que dans les sociétés secrètes révolutionnaires. N'est-il pas à craindre que l'on ne remplace, de la sorte, les anciennes associations catholiques de la restauration, que le peuple appelait alors : « *les Jésuites en robe courte* — ou *la Congrégation*? »

Il est hors de doute qu'on n'entre plus dans ces sociétés uniquement par amour de la charité ou par goût pour les exercices religieux ; elles sont si nombreuses, si bien recrutées dans tous les rangs de la société qu'on y trouve une solidarité puissante pour les intérêts de famille et de carrière.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul qu'on montrait tout à l'heure initiant les enfants dans nos lycées et colléges, est entrée à l'Ecole polytechnique et dans toutes les administrations de l'Etat. Elle se développe dans l'armée, dans la magistrature, dans le barreau ; partout enfin elle manifeste son influence secrète et unit tous ses membres par le lien d'un appui mutuel. Etre membre de la société de Saint-Vincent-de-Paul aujourd'hui, ce n'est pas seulement faire acte d'adhésion religieuse, c'est entrer dans un monde occulte, fortement organisé, agissant de toutes parts sur les sentiments et les affaires de la société; c'est se procurer des protecteurs actifs et influents, et se préparer toutes les voies de succès dans les diverses fortunes ou directions de la vie.

Les démocrates avaient voulu établir la *solidarité* républicaine. Les cléricaux et les ultramontains, alliés aux légitimistes, ont établi la *mutualité* de Saint-Vincent-de-Paul. Quel immense levier ce pourrait être, dans des mains hostiles, pour remuer les idées politiques ! Oui, il faut le répéter, la puissance des associations est telle qu'on vient à elles par des motifs purement temporels. Elles pèsent, plus qu'on ne pense, sur les dé-

terminations des familles, et c'est un spectacle assez étrange que celui d'un nombre considérable de nos fonctionnaires enrôlés sous leurs bannières, tandis que leurs enfants, fuyant les établissements de l'Etat, reçoivent l'instruction chez les Jésuites, les Carmes, les Maristes, les Dominicains.

Cette note est rédigée dans un grand esprit de franchise et de vérité ; on n'a rien voulu dissimuler. Cependant, si graves que soient les choses exposées dans cette note, on sait parfaitement qu'elles ne constituent pas un péril suprême pour le pays. On peut donc les envisager froidement. La puissance matérielle et morale du gouvernement de l'Empereur est immense. La majorité, en France, se soucie peu des prétentions cléricales et ne se courbera jamais ni devant les doctrines théocratiques de Rome, ni devant les intrigues et les regrets des partis politiques coalisés. Le pays a trop de force dans les intérêts nationaux, et trop de foi dans les principes de la société moderne, pour ne pas briser, par la seule manifestation de sa pensée, toute cette laborieuse restauration des hommes et des théories du passé. — Mais comme il y a là des éléments d'agitation et de désordre, il est du devoir d'un gouvernement prévoyant de veiller attentivement. La prudence produit la sécurité.

A PROPOS DU PROGRAMME PRÉPARÉ

POUR

LE CONGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

Vous invitez, mon cher Directeur, vos amis à vous présenter des observations sur le projet de programme que vous avez préparé pour le prochain Congrès d'Enseignement chrétien.

Je me permets de vous en soumettre quelques-unes, soit à propos de l'Enseignement supérieur, soit à propos de l'Enseignement religieux.

I.

Vous engagez à rechercher les *moyens d'intéresser de plus en plus l'opinion publique à la question de la liberté de l'Enseignement supérieur*.

Je dois vous dire que ces moyens je ne les chercherai pas du tout. Pourquoi? parce que je crois peu digne d'un catholique d'intéresser *l'opinion publique*.

L'opinion, a dit Pascal, est la reine du monde, et elle en est si bien la reine qu'elle empêche, quand elle domine, Jésus-Christ d'en être le roi.

L'opinion publique est un tyran ou une esclave, et, au lieu de fléchir le genou devant elle, je préfère lui donner un joug. L'opinion publique ! mais c'est tout un système parfaitement anti-chrétien, le règne de l'opinion c'est le règne du respect humain public, politique, littéraire, dogmatique. De grâce, ne me parlez pas d'opinion publique. Ignorez-vous, que même

au Concile, certaines voix opposantes se sont crues très-fortes parce qu'elles invoquaient l'opinion publique. Le Concile a passé par-dessus.

Au fond, le monde se sépare en deux parts : ceux qui veulent la vérité et ceux qui en ont peur. Espérez-vous, au nom de l'opinion publique ramener la masse des poltrons ? Ils vous suivront assez d'eux-mêmes, si vous l'emportez. Prenez souci de la cause en elle-même que vous défendez, c'est le cas de dire : *insta opportune, importune*. Peu importe l'opinion. Criez plus fort qu'elle, vous finirez avec votre droit par triompher.

L'emploi de l'opinion comme arme de guerre est, ce me semble, aujourd'hui, plus que jamais, un moyen anti-chrétien. Je n'ignore pas le scandale que je puis causer par cette affirmation, mais si on l'examine attentivement c'est le fond même du christianisme. Qu'a jamais fait Jésus-Christ pour l'opinion publique, pour s'en emparer, l'asservir ? Il a constamment prévenu ses apôtres contre sa puissance et a sans cesse déclaré qu'il l'avait vaincue. *Confidite, ego vici*.

L'opinion est un sable par trop mouvant. Bâtissez sur un fondement plus solide et laissez l'opinon publique pour ce qu'elle vaut.

II.

Opportunité d'ouvrir dès à présent des cours libres d'enseignement supérieur.

Au lieu *d'opportunité* je mettrais *nécessité* et, du reste, je suis mille fois de votre avis.

Il faut se préparer par des études, et en général les études n'ont un vrai charme que quand elles ont un but. Mais qui fera ces cours ? Tout catholique studieux et intelligent. Et où donc ? Oh ! les locaux ne manquent pas. Un parloir de pensionnat pour les anciens élèves, un cercle d'ouvriers où, avec du talent, on attirera plus que des ouvriers, une réunion de jeunes hommes où l'on abordera une foule de questions. Seulement il faut que les catholiques se persuadent qu'ils doivent prendre à cœur

une foule de questions dont ils se désintéressent un peu trop. Je puis citer une ville du midi où, au milieu des préoccupations que cause aux propriétaires l'invasion du phylloxera, un professeur ayant donné quatorze leçons sur la chimie appliquée à l'agriculture a compté parmi ses auditeurs quatre catholiques et soixante protestants. Que si vous me répondez : Les catholiques sont plus détachés, eux, des biens de la terre que leurs frères séparés ; je resterai parfaitement incrédule et je dirai : Ils sont plus apathiques.

L'apathie, voilà le vrai mot de la situation.

Faut-il désespérer? Non, il faut mettre la main à l'œuvre et au plus tôt.

Seulement il se présente pour moi une grave question : est-il bien nécessaire que les cours de l'Enseignement supérieur soient très-fréquentés ? M. Léon Gautier n'a-t-il pas fait observer, avec très-juste raison, que les cours les plus intimes étaient précisément ceux où les élèves profitaient le plus ? Un cours de faculté n'est pas une parade d'éloquence, et quand l'auditoire est trop nombreux le professeur est bien forcé à le réduire à ces mesquines proportions. Mais les expositions d'autant plus claires qu'elles sont faites avec plus de simplicité, mais les objections présentées et aussitôt résolues, mais la direction dans les recherches indispensables au jeune homme qui veut puiser la vraie science dans les sources : cela n'est possible qu'avec un nombre d'élèves restreint.

Il y a donc tout avantage à commencer au plus tôt des cours libres, ne fût-ce que pour préparer ainsi les futurs professeurs de nos facultés libres. Si les auditeurs sont nombreux, tant mieux en un sens, si leur nombre est peu considérable on s'en consolera par l'utilité plus grande qui doit en résulter pour les élèves sérieux.

Les futures universités catholiques seront-elles entièrement ce qu'ont été les universités anciennes? A côté de leur vigoureuse constitution qui les a fait vivre pendant des siècles n'aperçoit-on aucune imperfection dont il faudrait préserver les universités de l'avenir? Certes, il y a bien des

problèmes à poser, et l'établissement des cours libres pourrait les aider à résoudre avec moins d'inconvénients.

Vous objecterez : Cela est bon pour les sciences, les lettres, mais la médecine, le droit ?

Il ne faut pas croire qu'il soit bien difficile de trouver un jeune avocat qui, ayant pris son doctorat, réunisse autour de lui, dans une ville qui ne possède pas une école de droit, sept à huit jeunes gens et les prépare à subir leurs examens. S'il persévère dans ce professorat privé, croyez-vous qu'il n'ait pas au bout de quelque temps les qualités requises pour faire un bon professeur ? Par ce moyen et par d'autres semblables se prépareront, croyez-le, sans trop de peine, les membres de nos futures universités.

Quant à la médecine, je m'en rapporte entièrement à ce qu'a dit l'an dernier M. le professeur Bourgade, et s'il a quelque chose à ajouter cette année, j'y souscris par avance.

III.

Passons, si vous le voulez bien, à la grave question de l'Enseignement religieux.

De même que la vie éternelle est le but de ceux qui ont la foi, de même le moyen d'acquérir la vie éternelle devrait être l'unique préoccupation des croyants, de telle sorte qu'elle fût le centre de toute leur existence.

Mais qu'est-ce que la vie éternelle ? Jésus-Christ lui-même nous l'apprend. C'est une *connaissance* : *Hæc est autem vita æterna, ut cognoscant te solum verum Deum et quem misisti Jesum Christum.* Cette connaissance sans doute est double : il y a la claire-vue de la patrie, et ceci est la joie du ciel, le torrent de volupté qui fera l'ivresse des saints. Mais à cette connaissance, source de notre éternel bonheur, qui osera nier que se rapporte une autre ordre de connaissances sur la terre ? L'état définitif c'est la science de Dieu aussi élevée que l'âme transfigurée dans l'ordre surnatu-

rel en est capable, pourquoi cette connaissance, comme nous pouvons la recevoir ici-bas, ne serait-elle pas notre plus grande préoccupation? S'il en est ainsi, tout rentre dans la hiérarchie au point de vue des études, la connaissance de Dieu et de Notre-Seigneur étant le point central, les autres connaissances acquièrent leur importance de leur relation avec la science de Dieu. Sans doute il faut bien reconnaître que l'homme ici-bas a divers termes de son activité passagère et qu'il doit acquérir l'instruction relative aux carrières multiples que les individus doivent embrasser, mais une de nos erreurs fondamentales est de trop oublier la parole divine : *Porro unum est necessarium.* Ce qui est nécessaire avant tout, c'est la science de Dieu et de sa loi, le reste vient après, et doit s'y rapporter toujours.

Ce m'est un perpétuel sujet d'ébahissement d'entendre des hommes très-chrétiens dire : Etudiez le grec : étudiez le latin, là est la base des études classiques, et ne pas dire : Etudiez Dieu, là est la vérité, la force et la lumière de l'âme, l'éternel bonheur.

Où donc faut-il mettre l'Enseignement religieux ? partout.

Faire des classes d'instruction religieuse, c'est parfait, mais qu'il me soit permis d'invoquer l'autorité de l'ancien évêque de Montauban, M[gr] Donney, de si douce et majestueuse mémoire : Les classes d'instruction religieuse doivent être toutes les classes. Pour cela, il est vrai, il faudrait trouver chez tous les professeurs cette profondeur de connaissances qui fait bien quelque peu défaut chez plus d'un. On ne comprend pas assez qu'à l'encontre du maître Jacques d'Harpagon, tour à tour cuisinier et cocher, on n'est pas successivement professeur de grammaire et professeur de catéchisme ; on est les deux choses à la fois, ou plus tôt si, à certains moments, on est plus exclusivement professeur de catéchisme, on est toujours professeur de religion, même à propos de la grammaire et des humanités.

On a trop chassé Dieu de partout. Il faut le ramener partout. On trouvera ce que je dis de l'exagération : ou la société

périra, ou il faudra en revenir à mettre Dieu partout, en nous, autour de nous. — *In ipso enim et vivimus et movemur et sumus.*

Tant que les nations n'auront pas compris ces vérités, elles chancelleront sur leurs bases.

Maintenant, que l'on adopte une méthode graduée pour distribuer la science religieuse aux enfants, je ne m'y oppose certes pas, et j'accepte toute proposition tendant à améliorer l'ordre des développements. Mais pour moi c'est une question qui vient bien après celle dont je viens de vous entretenir.

Dieu, absent de partout, doit pénétrer partout, nous ne saurions trop le répéter.

IV.

Quelle est la valeur de la méthode universitaire?

Est-il bien nécessaire de tant nous préoccuper du plan universitaire, si, comme tout fait l'espérer, nous avons un peu plus tôt, un peu plus tard, le droit de conférer les grades, et dès lors de rédiger nos programmes. J'ai toujours admiré la vive préoccupation avec laquelle un certain nombre de nos amis disent à l'Université : Prenez garde : cette méthode que vous adoptez est pleine de danger pour vous, vous finirez par y succomber ; voyez-vous le grand malheur ! Si l'Université à force d'imprudence se noie *de ses propres mains*, et puis ! et puis nous en serons débarrassés. Voilà tout.

Mais aussi, réplique-t-on, l'Université est une institution impossible à détruire. Vous croyez?

Mais les perpétuels changements qu'elle subit, ses oscillations incessantes, montrent-elles un édifice si parfaitement solide sur ses bases? Elle voulut les grands principes avec MM. de Falloux et de Parieu. Elle est tombée légèrement dans le métier, grâce à MM. Fortoul et Dumas, comme nous le lui avons entendu reprocher par MM. Poinsot et Elie de Beaumont.

M. Rouland l'a dirigée vers autre chose, sans qu'il sût bien précisément vers quoi, si ce n'est contre le cléricalisme.

Le règne de l'utilitarisme matérialiste a pris naissance avec M. Duruy, s'est développé avec M. Jules Simon.

Et aujourd'hui? aujourd'hui l'Université ne fera pas mieux, et ne l'accusons pas trop, elle ne peut pas faire autre chose. Ah! si les Evêques qui ont consenti à s'asseoir a côté des ministres protestants et du rabbin, avaient le droit de donner une direction positive à l'*Alma mater*, nous l'accepterions avec bonheur; mais le rabbin, mais les ministres protestants, mais les francs universitaires surtout, le permettraient-ils? Laissons, laissons l'Université marcher dans sa voie, et souvenons-nous qu'au point où elle est arrivée, il faut dire de ses méthodes ce que saint François de Sales, si je ne me trompe, disait des romans : la meilleure n'en vaut rien et n'en vaudra jamais rien.

En résumé, nous marchons au milieu des ruines. Les catholiques seuls peuvent déblayer le terrain et assurer la restauration de l'antique édifice; mais pour cela, il leur faut un travail opiniâtre, une invincible persévérance, le sentiment qu'aujourd'hui l'instruction est affaire moins de forme que de fond, et que ce fond c'est la connaissance de Dieu manifestée par son Fils, et de Jésus-Christ enseigné par l'Eglise.

E. d'Alzon.



LETTRE AU RÉDACTEUR.

Monsieur le Directeur,

J'ai reçu hier le projet de programme du Congrès de l'Enseignement chrétien pour 1873.

En attendant la réunion de ce Congrès auquel je me propose de prendre part, je viens vous soumettre quelques réflexions concernant le projet de programme.

Sans doute je suis tout-à-fait inexpérimenté, cependant j'ose affirmer sans présomption que depuis quinze ans j'étudie avec une scrupuleuse attention toutes les questions qui se rattachent soit à l'enseignement chrétien, soit à la liberté d'enseignement.

Le troisième chapitre du programme de la première Commission me paraît d'une utilité incontestable ; je ne doute pas que tous les recteurs de maisons de Jésuites, tous les supérieurs de maisons d'éducation dirigées par des prêtres, et de petits séminaires, n'approuvent cette très-heureuse pensée. Les députés catholiques, — je le sais par des confidences personnelles, — ne demandent pas mieux que d'être harcelés par des pétitions de ce genre. Usons et abusons des pétitions. Ah ! si les catholiques voulaient sortir de leur inaction, secouer leur torpeur, ils seraient les plus forts, car ils sont les plus nombreux.

Il est très-opportun d'ouvrir dès à présent des cours libres d'enseignement. Cette opinion, que je partage, a été émise à la section de l'enseignement supérieur et secondaire dans le Congrès des Comités catholiques. Comme me le disait fort bien M. le comte de Germiny : C'est la base des universités libres. Paris a donné l'exemple. On connaît les succès relatifs, mais

réels, qu'ont obtenue MM. l'abbé d'Hulst, Terrat, Antonin Rondelet, etc. J'ajouterai qu'en province des tentatives du même genre ont été faites à Nantes, à Angers ; au petit séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin, Mgr Dupanloup a organisé depuis longtemps un cours de hautes études. Que d'hommes instruits, surtout dans le clergé séculier et régulier, sont capables de faire des cours de lettres et de sciences ! J'ai la conviction que quelques-unes de nos grandes villes peuvent, sans difficulté, fournir un personnel d'avocats et de médecins chrétiens pour enseigner chrétiennement la médecine et le droit à leurs compatriotes.

Ceci me conduit à dire que l'établissement de facultés de médecine libres, réclamées de toutes parts, n'est pas une chimère.

Quatorze chaires sont nécessaires ; à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, à Rouen, cette trouvaille est possible, et l'argent nécessaire se recueillerait facilement.

J'arrive à la deuxième Commission chargée d'étudier les questions se rattachant à l'enseignement secondaire.

Suivant moi, on devrait conserver le catéchisme dans toutes les classes, et en faire apprendre la lettre jusqu'en philosophie inclusivement. Notre génération ne sait pas son catéchisme, les grandes personnes le savent moins que les enfants. Et, chose triste à dire ! bien des hommes qui se posent en fervents catholiques, ignorent la lettre de la religion de Jésus-Christ et profèrent dans les salons d'énormes hérésies. Telle est une des causes secrètes de la répugnance chez certains catholiques à adopter le dogme de l'Infaillibilité.

On peut diviser en trois cours l'enseignement religieux : le catéchisme développé, — le cours de controverse, — l'histoire ecclésiastique. Outre les leçons de vive voix, je voudrais un abrégé bien fait, parfaitement bien fait en français, à l'abri de tout reproche. C'est le Concile du Vatican qui aurait dû doter la chrétienté d'un pareil trésor.

Le cours de controverse devrait aussi être professé oralement et appuyé par un ouvrage abrégé, et enfin on devrait

mettre entre les mains des humanistes, des rhétoriciens, des philosophes, un cours d'histoire ecclésiastique plus sérieux que les méchants abrégés qui ne signifient rien, et le cours d'histoire devrait être expliqué par le professeur qui raconterait la célébration de tous les Conciles, et surtout des Conciles de Trente et du Vatican (non point selon la méthode gallicane), l'histoire du Jansénisme, l'établissement du Concordat en France, en adoptant le contrepied du récit de M. Thiers. De cette manière on relèverait et on développerait l'enseignement religieux en France. La sanction à donner à cet enseignement consisterait à placer cette étude au-dessus de toutes les autres, en lui affectant, aux distributions des prix, des récompenses exceptionnelles.

Je laisse de côté les méthodes, je ne suis pas compétent, et j'arrive au développement des études littéraires.

Pour fortifier les études littéraires, il faut d'abord faire apprendre parfaitement la grammaire, et ensuite parfaitement la littérature.

Quant à la durée des études classiques, la question est épineuse, je n'ose me prononcer; toutefois, je serais assez d'avis de faire commencer le latin très-tard. J'ai sous les yeux dans ma paroisse une petite école de clercs où l'on fait au moins deux classes par an, et les sujets qui sortent de cette maison pour entrer au petit séminaire de La Chapelle, tiennent la tête de la classe; l'auguste vocation qu'ils se proposent d'embrasser est un grand stimulant, il est vrai.

Excellente chose que les certificats d'études après les classes de grammaire, d'humanités et de philosophie, pourvu qu'ils soient le complément de la liberté vraie de l'enseignement.

Excellente idée de fortifier l'enseignement primaire! Un enfant qui a fait de très-bonnes classes primaires, sera un brillant élève dans les classes de l'enseignement secondaire. En effet: en commençant le latin, il sera fort en orthographe, chose capitale; il aura une bonne écriture, chose très-impor-

tante ; et il connaîtra à fond les éléments de l'histoire sainte, de la géographie et du calcul.

Un homme d'infiniment d'esprit, d'érudition et d'imagination, M. Léon Gautier, vient de composer un livre dans lequel il condamne le vers latin et le thème grec. Malgré ma répugnance invincible dans mon jeune âge pour ces deux exercices, je n'hésite pas à dire avec des hommes du métier, que le savant professeur de l'Ecole des Chartes a eu tort. L'étude du grec n'empêche pas de devenir un homme d'Etat, témoin Gladstone qui a composé la géographie des œuvres d'Homère.

Cela dit, arrivons à la philosophie.

Premièrement la philosophie doit être professée en latin.

Deuxièmement le cours de philosophie doit être de deux ans.

La première année, on enseignera la philosophie proprement dite, la seconde année la morale.

Par philosophie je n'entends pas un cours de logique avec accompagnement d'histoire de la philosophie, comme on le fait dans les lycées, mais bien un cours complet de philosophie. C'est-à-dire l'étude de la logique, de la métaphysique renfermant la cosmologie, la psychologie, la théodicée et un cours de morale. Enfin, l'histoire sérieuse de la philosophie, c'est-à-dire l'exposition et la réfutation des erreurs philosophiques de l'ancien temps, du moyen-âge et des temps modernes, de Platon à Pierre Leroux, et l'exposition de la philosophie de nos grands penseurs. Qu'on demande à la plupart de nos lycéens ce que c'est que saint Thomas d'Aquin, ils répondront : « Connais pas. » Tandis qu'ils savent tous les noms de la Dubarry, de la Montespan et de Gabrielle d'Estrées.

On ne saurait trop insister sur l'importance des études philosophiques.

« Sous ce rapport, nous faisons compassion à tous les peuples d'Europe, nous ne savons pas un mot de philosophie, et nous avons la prétention de mieux raisonner que nos voisins ; aussi nos discours politiques font pitié. La logique s'est réfu-

giée dans les séminaires ; là, seulement, elle est respectée, les hommes d'église *seuls* ou presque *seuls* ne l'outragent pas !

J'arrive au baccalauréat.

Ici la question est bien simple ; il faut l'abolir et le remplacer par trois examens. Un après les classes de grammaire, un autre après la classe de rhétorique, et le troisième après la philosophie, examens composés d'une partie orale et d'une partie écrite, passés bien entendu devant des Facultés libres, ayant le pouvoir de conférer des diplômes.

Il me semble qu'en 1868 le R. P. de Gabriac formulait le même vœu dans un travail fort remarquable inséré dans les *Études Religieuses*.

La troisième question de la deuxième Commission est très-importante, ma qualité de père de famille me fait un devoir de réclamer des auteurs très-expurgés. Ceux qui sont entre les mains des jeunes gens ne le sont pas assez, Virgile et Ovide surtout. Nos pauvres humanistes gallicans-libéraux qui se rebiffaient contre les sages observations du cardinal Gousset, de Mgr Gaume, de Louis Veuillot et du R. P. d'Alzon, nous ont valu l'étrange génération contemporaine. A force d'étudier et d'admirer Rome et la Grèce, on a fini par oublier le Christ et la France ; car la France a été l'œuvre du Christ jusqu'au jour où elle est devenue le disciple furibond de la Révolution.

Oui, obligeons l'autorité à proscrire des programmes officiels tous les ouvrages qui offrent des dangers pour la foi et les mœurs, et tous ceux qui sont mis à l'*index*.

Non-seulement c'est notre droit, mais c'est notre devoir.

L'enseignement de l'histoire et de la géographie me fait penser à M. Duruy et aussi à cet excellent M. Léon Gautier. Vous connaissez les ouvrages du premier qui ont régné et règnent encore en maîtres dans les lycées de France, ouvrages détestables ; il faut les proscrire et les dénoncer à tous les pères de famille catholiques. Quant à M. Léon Gautier, prié de nous signaler dans un Congrès un bon abrégé de l'histoire de France, le bénédictin laïc nous a avoué qu'il n'en connaissait

pas, ou plutôt il n'a pu nous indiquer que l'histoire de France de M. Mury, ou de M. Trognon, ou de M. Gabourd.

Ici encore, M. Léon Gautier est en faute, j'accepte la première et la troisième, mais je ne veux pas de la seconde, et je lui signale avec audace l'histoire de Loriquet, qui est un chef-d'œuvre, et l'histoire de France de Chantrel, qui était le livre favori de mon fils aîné, que Dieu m'a redemandé à l'âge de dix ans.

Je voudrais que l'histoire de l'Église de l'abbé Darras devînt un livre classique. Voilà un bon livre, je voudrais qu'un peu de diplomatique de patristique élémentaire fût enseigné en rhétorique et en philosophie. Je snpprime l'histoire contemporaine depuis 1814, excepté au point de vue religieux.

Bien entendu, tout le monde est d'avis que l'étude de la géographie, fort négligés jusqu'ici, mérite une attention particulière; toutefois elle ne doit pas empiéter sur les travaux littéraires ou philosophiques autrement importants.

Laissant de côté le programme de la troisième commission à cause de mon incompétence, j'arrive à celui de la cinquième commission, et ici je laisse parler l'ancien avocat de la Cour d'appel de Lyon.

Un des hommes les plus compétents pour répondre utilement à toutes les questions de ce programme est sans contredit M. Armand Ravelet, qui a fait des ouvrages spéciaux sur les matières, et qui est l'auteur de l'admirable consultation sur la spoliation des ordres religieux à Rome. Je voudrais donc le voir figurer comme rapporteur dans cette Commission; j'aimerais aussi à y rencontrer M. Lucien Brun, l'éminent député catholique de l'Ain; M. Pierre Pradié a publié sur ces matières d'excellents articles dans la *Revue du monde catholique*.

En principe, on peut affirmer que la législation qui régit cette matière doit être radicalement modifiée.

En effet, par crainte de voir reconstitués les biens de mainmortenos, législateurs contemporains out mis en tntelle tous les ordres religieux à l'endroit de l'acquisition des biens. C'est-

à-dire qu'ils n'ont accordé la faculté d'acquérir en principe et encore après autorisation de l'État, qu'aux établissements reconnus. Les autres n'ayant pas d'existence légale ont été littéralement traités en parias. Il faut modifier tout cela. Une université constituée, un collége, un ordre religieux, doivent avoir la liberté d'acquérir, de posséder, de transmettre. C'est cette liberté qui a permis à nos grands ordres religieux d'entreprendre leurs travaux gigantesques, et de donner à l'essort intellectuel une impulsion détruite par l'esprit révolutionnaire.

Dans une brochure intulée : *Deux questions sur le Concordat*, composée par M. Maurice de Bonald, il est dit que, d'après l'article XXIV du *Syllabus*, le pouvoir temporel doit assurer à l'Église une existence honorable et indépendante, et le meilleur moyen pour cela est de lui assurer la propriété foncière ; j'ajoute que l'Église ayant la mission de Dieu d'instruire la jeunesse, doit avoir le droit de posséder pour remplir utilement cette mission.

Je laisse de côté la question des *bourses*, que je n'ai pas assez étudiée, et j'arrive aux bibliothèques et livres de Prix.

En général, les bibliothèques de collége sont insignifiantes, elles doivent être intéressantes, souvent elles forment le cœur et l'esprit des élèves, ils écoutent plus un livre qu'un professeur. J'ai été bibliothécaire dans deux maisons, en quelques mois j'avais dévoré tous ces livres et je m'étais inoculé bien des préjugés, il a fallu la grande et large érudition de mon vénéré père pour balayer ces insanités. Andryane m'avait appris à détester l'Autriche, et m'avait rendu révolutionnaire inconscient. Méfions-nous de Châteaubriand qui énerve ; son génie du christianisme est un catéchisme de petite-maîtresse. Berquin est un moraliste protestant. Les aventures de Télémaque semblent composées pour rendre l'esprit faux ; le jeune Anacharsis n'entrera jamais dans ma bibliothèque. L'histoire de la Révolution française de Lacretelle n'y sera jamais non plus.

Il devrait y avoir dans chaque maison d'éducation chrétienne,

une Commission de la bibliothèque composée de professeurs érudits et à idées saines, chargée d'examiner tous les livres avant de les introduire à la bibliothèque.

Un supérieur a charge d'âmes, plusieurs se sont perdus par la lecture. Soyons sévères, très-sévères pour les livres à donner en prix.

Je clos cette lettre déjà beaucoup trop longue, et je supprime bien des observations, car votre programme était fécond; néanmoins, je ne veux pas terminer sans vous dire encore une fois que la pensée dominante du congrès de l'enseignement chrétien doit être la revendication énergique de la liberté de l'enseignement, c'est-à-dire la destruction complète, absolue de l'Université qui possède quelques hommes de bien, mais aussi un esprit détestable. L'université est la mère du libéralisme, et le libéralisme est le poison qui nous consume lentement depuis quatre-vingt ans.

V[te] G. DE CHAULNES.



LA FRANCE RÉGÉNÉRÉE

PAR

LES COLLÉGES CATHOLIQUES.

DISCOURS PRONONCÉ

A LA DISTRIBUTION DES PRIX DE LA MAISON DE L'ASSOMPTION DE NIMES

Par le R. P. Emmanuel BAILLY,

Directeur de l'Etablissement.

Monseigneur (1),

Messieurs,

La France offre, depuis quelques mois, à l'Europe étonnée, le spectacle d'une admirable croisade : sujet d'effroi pour les uns, d'espérance pour les autres, ce fait considérable s'impose à tous comme un immense miracle : miracle des comités catholiques et des congrès, miracle des prières publiques et des pèlerinages, comment énumérer toutes les formes de cette marche triomphale de l'Eglise s'acheminant vers les nouvelles victoires dont Dieu lui donne le pressentiment ?

Dans cet ébranlement universel, il fallait s'attendre à voir le diocèse de Nimes, conduit par l'un des plus illustres Evêques de la Catholicité, se placer, du premier coup, au rang des plus glorieuses phalanges de cette sainte, vaillante et innombrable armée.

(1) Mgr Plantier, Evêque de Nimes.

Mais l'histoire dira encore : à cette époque qui vit fusiller des prêtres, arracher le Christ des écoles, proscrire les Congréganistes de l'enseignement, retenir dans les fers l'instituteur et le docteur de l'humanité, à ce moment-là même, en France, où la lutte se prolongeait acharnée, incessante, on voyait, au plus fort de la mêlée, au milieu d'un amas effrayant de ruines morales et matérielles, rester debout plus de quatre cents établissements catholiques d'Enseignement libre ; sur cent huit mille élèves destinés à l'instruction secondaire, soixante mille se presser dans leurs murs, et près de six mille maîtres s'y dévouer à l'éducation ! Témoignage éclatant donné une fois de plus à la pensée de Tertullien, que le sang des martyrs est toujours la semence féconde des héros et des miracles ; preuve non moins éclatante de ce proverbe des nations, qu'à la France incombe toujours l'honneur de rejeter la pierre du tombeau, et de proclamer au monde que Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus !

Je veux considérer avec vous ce côté du miracle : oui, nous, maîtres chrétiens, nous n'avons pas le droit de nous taire sur ce grave sujet. La conspiration ourdie contre l'enfance, et dont nous connaissons à fond, par situation, toute la trame et tout le péril, nous fait une obligation sociale d'élever la voix et de jeter l'alarme dans les familles chrétiennes. Après tout, derrière nous, c'est elles qu'on attaque ; nous n'avons pas le droit de les trahir par notre silence.

D'où vient donc la simultanéité de ces deux faits : d'une part, les fureurs excitées par l'Enseignement chrétien ; d'autre part, l'affluence des élèves dans les Institutions catholiques ?

Pour se faire une juste idée d'une maison chrétienne, il faut d'abord poser cet axiome : Un collége catholique digne de ce titre, est, avant tout, *une bonne œuvre.* Ce seul mot dit déjà beaucoup à des âmes chrétiennes ; il importe de le développer, en considérant successivement les trois éléments constitutifs de cette œuvre : *son personnel, sa vie, ses études.*

II.

Voulez-vons savoir le secret de la supériorité du personnel d'une maison chrétienne? La réponse est dans ces deux mots : il a la *vocation* et l'*unité*.

Voltaire a fait cet aveu : « Quelque penchant qu'on ait pour le vice, il est difficile qu'une éducation dont le cœur s'est mêlé soit perdue pour toujours ! » Oui, il faut au maître chrétien du cœur au moins autant que de la science. Je vais plus loin, et je dis : il lui faut *une vocation*.

La vanité littéraire ou scientifique, le goût de l'aisance, les idées humaines, les spéculations intéressées sont mal à l'aise dans une institution catholique. L'enfance est, aux yeux de la foi, une faiblesse digne de plus d'amour et de plus d'honneur; elle est, comme le pauvre, *un sacrement*. Il lui faut un sacerdoce et un apostolat!

C'est pourquoi les maîtres d'études qui ne travaillent pas à devenir des saints ne sont que des ennemis publics ; les professeurs qui s'appliquent seulement à devenir des savants, qui n'édifient pas autant qu'ils instruisent, sont traîtres à la famille en même temps qu'à la patrie : ils n'ont pas la vocation: ils sont, il faut oser le dire, les mauvais génies de l'éducation, les vrais ennemis du pays et le fléau de l'Eglise !

Se donner à ses élèves; dépenser à leur service, sans se plaindre, sa santé, son temps, sa pensée, ses affections, ses études; réunir en soi les traits respectables et toutes les perfections saintes qui conviennent à l'homme chargé de former et de buriner Jésus-Christ dans les âmes; entreprendre ce glorieux enfantement dans les terreurs de sa faiblesse, mais avec cette formule sublime : *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti* (1), c'est-à-dire se sentir l'ambassadeur, non de César, mais de Dieu; parler au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, qui nous envoient pour enseigner la vérité et distribuer

(1) *Euntes ergo, docete....* S. Matth., XXVIII, 19.

le bonheur ; comprendre dès lors la nécessité d'être muni de la science du royaume céleste qu'on représente : *Doctus in regno cœlorum* (1) ; n'attendre d'autorité véritable que de sa vertu ; écouter attentivement le cri redoutable, retentissant avec les exigences de Dieu, de la patrie et de la famille, dans les profondeurs de la jeune âme qu'on instruit ; loin de se dégoûter de ces graves fonctions à cause des difficultés accumulées par la méchanceté des temps actuels, les chérir davantage puisqu'elles deviennent plus nécessaires ; enfin, être ému d'un amour invincible des âmes, au point d'être prêt à donner sa vie, si l'on pouvait, à ce prix, les arracher à une chute funeste :— voilà la vocation du maître chrétien !

Feuilletez les notes du P. Olivaint (2) et de ceux qui naguère ont péri martyrs ; parcourez le journal de Cardenne (3), un des maîtres vénérés qui ont illustré l'Assomption de leurs vertus ; interrogez tous ceux qui sont dignes de leur mission, ils vous répondront tous : Oui, c'est là notre vocation : Vivre, ou plutôt, chaque jour mourir... à nous-mêmes pour donner *toute notre vie* à vos enfants !

Et lorsque je parle de vocation, je ne prétends pas écarter les hommes qui ne sont pas revêtus du caractère sacerdotal ou religieux. Il ne dépend pas de l'Église que l'opinion, en France, tende à voir dans les laïcs des éducateurs irréligieux ou intéressés ; il faut en accuser les institutions, qui ont trop justifié cette méfiance. Mais en dehors de ces institutions et des honorables exceptions qu'elles renferment ; qu'il nous soit permis de saluer le dévouement de ces chrétiens admirables qui, mêlés au sacerdoce, luttent à ses côtés dans les Congrès, dans les œuvres d'enseignement et dans nos Colléges catholiques. — Honneur à eux ! Ils font revivre parmi nous cette race perdue, cette noblesse oubliée du savant et du littérateur qui, contents de la dignité de la science et de l'honneur du dévouement,

(1) S. Matth., XIII, 52.
(2) *Le P. Olivaint,* notes et méditations.
(3) *Un maitre chrétien,* notice sur F.-V. Cardenne. — Souvenirs et méditations, etc., recueillies par J. Monnier, professeur à l'Assomption de Nimes, 1855.

n'ont pas besoin pour ennoblir leur vie, de mendier des dignités extérieures ou des titres honorifiques ! — L'Assomption connaît ces sortes de dévouements; elle aime à leur appliquer ces paroles de Rollin sur les anciens instituteurs de la jeunesse :

« Le christianisme seul les anime..., il leur donne un mérite dont Dieu seul est le principe et le motif, et dont Dieu seul peut être la digne récompense » (1).

Mais, me dira-t-on peut-être, vous exigez une perfection impossible; je répondrai que, si la perfection n'est pas de ce monde, l'idéal que nous poursuivons n'en impose pas moins ces caractères et ces obligations à la vie des maîtres chrétiens. D'ailleurs, la Révolution se charge d'achever la vocation.

Comment, en effet, ne pas se sentir ému d'une immense compassion pour cette jeunesse harcelée, trahie, exploitée par les séductions les plus infâmes et les mensonges les plus osés. Non contents d'acheter les corps pour les enfouir, ils voudraient faire le trafic des âmes pour les enfouir dans la boue, dans les ténèbres de leurs erreurs, dans la fange de leur corruption. Ils s'attaquent au jeune âge, parce qu'il est plus faible; mais, qu'ils le sachent bien, les rages acharnées de la haine ne triomphent pas aisément des excès inépuisables de l'amour ; et si Jésus frémissait, avec Marthe et Marie, devant le tombeau de Lazare, l'Église éprouve, elle aussi, avec les parents chrétiens, de terribles frémissements, quand il s'agit d'arracher à une éducation homicide ceux qu'elle aime le plus, les petits enfants !

L'unité n'est pas moins nécessaire à l'ensemble que la vocation à l'individu : *unité parfaite de vues*, *d'action* et *de doctrine*. —S'imagine-t-on un personnel réuni de tous les points de l'horizon par les hasards d'une carrière administrative, et apportant à une même œuvre des intentions et des croyances absolument divergentes? Que deviendraient les pauvres enfants livrés à ces hommes dont le désaccord manifeste effacerait, peu à peu, toute autorité chez le maître, et toute confiance chez

(1) Rollin, *Traité des études*, liv. VII, ch. 3.

l'élève? Le dernier mot d'une semblable monstruosité en fait d'éducation, serait, à la fin du collége, le scepticisme dans l'esprit et la corruption dans le cœur. Et cependant des mères catholiques n'ont pas craint d'exposer leurs enfants à de pareilles expérimentations ; elles ont osé les abandonner au spectacle immoral de l'erreur et de la vérité honorées des mêmes grades, revêtues de la même autorité, garanties par la même tolérance. Qu'en est-il sorti? — Je réponds à ces mères par l'effrayant aveu d'un professeur éminent : « De ce frottement « prolongé il n'est sorti qu'un type banal, un homme sans « opinions arrêtées, ni en religion, ni en philosophie, ni en po- « litique, ni en littérature (1) ». — Plaise au ciel que ses opinions ne soient pas *radicalement* arrêtées dans le mal !

Pour les maîtres d'un collége catholique, l'éducation est une œuvre d'unité et d'harmonie. Ils sont unis par les liens d'une hiérarchie chrétiennement acceptée, et par une affection que développe le désintéressement. Ils n'estiment pas que la responsabilité doive peser uniquement sur le Supérieur de la maison ; au nom du dévouement à une même cause, ils prennent en tout et partout leur part de responsabilité, et s'appliquent au bien, à la prospérité générale de *leur œuvre commune.*

Cette unité de vues et d'action, reposant sur l'amour des âmes encore plus que sur l'amour pharisaïque d'une discipline purement extérieure, offre aux enfants un point d'appui ferme et une direction homogène et puissante.

Quant à l'unité de doctrine, elle est faite par la Vérité une et immuable, et par la soumission au Docteur infaillible, Supérieur, de droit divin, de tous nos établissements. Liens de la charité divine, liens de l'adorable vérité, vous donnez un même cœur et un même esprit aux maîtres des Colléges catholiques ! Ce cœur et cet esprit sont ceux de l'Église ; vous les rattachez ainsi au corps enseignant le plus ancien, le plus saint, le plus savant et le plus glorieux qui ait jamais paru et qui sera

(1) Bonnel, agrégé de l'Université, *Les réformes universitaires.*

jamais sur la terre. On peut donc, Enseignement chétien, vous saluer avec les paroles que Bossuet adressait à l'Eglise : « Que vous êtes beau que vous êtes terrible dans votre unité, lorsque vous marchez, Pierre à votre tête, Jésus-Christ vous mouvant d'en haut et vous unissant par des instruments proportionnés, par des moyens convenables, par un chef qui le représente, qui vous fasse en tout agir tout entier, et rassemble toutes vos forces dans une seule action (1) ! »

Mais cette unité, découlant de l'unité divine, ne saurait être inféconde : elle engendre *la vie* et *la science*.

II.

De pareils maîtres forment la meilleure réponse à la famille désolée. Celle-ci se voit en effet de plus en plus désorientée par les difficultés de l'éducation, grandissant avec la décadence de nos mœurs. La famille n'existe plus, dit-on sans cesse ; c'est un immense malheur. Que de mères très-chrétiennes n'entendons-nous pas se plaindre, les larmes aux yeux, qu'aujourd'hui le foyer le plus vertueux se sent incapable d'opposer aux dangers du dedans ou du dehors une barrière assez forte.

Seuls, les Etablissements catholiques pouvaient suppléer, quoique imparfaitement, la maison paternelle devenue impuissante ; ils le pouvaient, parce qu'ils offraient un foyer de vie et de vertu, grâce à *leur esprit de famille, à leurs traditions* et *aux bonnes œuvres*.

On me permettra de ne pas revenir ici, au sujet de l'esprit de famille, sur des considérations qu'il m'a été donné de présenter dans un autre discours où, à propos de l'*esprit de l'Assomption*, j'ai déjà dit les caractères de foi, de franchise, d'énergie et de sacrifice qui doivent constituer, entre les maîtres et les élèves, les rapports qu'impliquent la vie et l'esprit d'une famille chrétienne.

(1) *Discours sur l'unité catholique*, 1re partie.

J'insisterai seulement sur les traditions et les bonnes œuvres. Nul n'ignore tout ce que le milieu de souvenirs dans lequel vit un jeune enfant peut jeter de dispositions heureuses ou funestes dans son âme. Ces souvenirs ne constituent pas seulement une poésie pour son imagination, mais encore une religion pour sa conscience.

Le catholique est justement fier des dix-neuf siècles de triomphe de l'Eglise, sa mère; le vrai Français ne pense pas que quelques années de tourmente et d'épreuves doivent détruire sans retour ses vieilles Universités catholiques, briser dans sa main la glorieuse épée de ses pères, arracher de son cœur le signe immortel des croisés, ou bien encore, au nom de je ne sais quel esprit révolutionnaire, chasser de ses mœurs l'antique foi des pèlerinages ! Le fils bien né évoque volontiers l'ombre de ceux qui ont enrichi de leurs vertus le foyer domestique; l'élève d'une Maison chrétienne se complaît, avec un noble orgueil, dans l'histoire de sa seconde famille.

Les souvenirs édifiants, les traits remarquables, les événements tristes ou joyeux, tout est consigné avec amour par les maîtres, recueilli par les élèves avec reconnaissance et admiration, transmis comme un précieux héritage aux générations suivantes avec les accents de l'enthousiasme et de la plus légitime fierté. L'esprit chrétien seul inspire et vivifie à ce point le culte des souvenirs; il fait plus, il le rend fécond par les imitations qu'il provoque. — Il y a un an, à pareil jour, mes enfants, vous écoutiez religieusement l'admirable récit (1) de la vie et de la mort glorieuse de deux anciens élèves dignement loués par leur ancien condisciple, devenu, lui aussi, une gloire et un honneur pour cette Maison. On voyait de grosses larmes rouler dans les yeux des plus jeunes... la tradition commençait pour eux; et pour les aînés, c'était un nouvel et brillant anneau s'ajoutant à cette chaîne déjà longue d'un passé dont vous êtes si fiers, et qui faisait pleurer, il y a quelques

(1) *Albert Rouvière et Maurice de Giry*, par M. l'abbé de Cabrières, chan., vic.-gén.

années, un de vos condisciples, mort depuis en odeur de sainteté. Il pleurait, votre Charles Barnouin (1), quand il voyait passer, dans les plis de votre drapeau, les traditions de sa chère Assomption.

Mais pourquoi évoquer nos souvenirs? — N'est-ce pas un fait éclatant que, ressuscités depuis vingt ans, les Etablissements libres ne suffisent déjà plus à la tâche, devenue difficile, de recueillir les traits édifiants laissés dans le sanctuaire, au foyer domestique et sur tous les champs d'honneur par leurs généreux enfants?

La tradition ne consiste pas seulement dans le souvenir du passé, elle réside encore dans ces coutumes, ces fêtes de famille, cette vitalité incessante qui rendent chère aux Elèves la Maison chrétienne. La même jeunesse de vie, la même vivacité d'enthousiasme y président toujours; elles sont anciennes, et pourtant elles ne savent pas vieillir. Pourquoi? Parce que le cœur qui les a créées, les maintient, les rajeunit sans cesse dans les charmes toujours anciens et toujours nouveaux de l'affection chrétienne.

Quelle différence entre cette éducation vivifiée par la foi et par l'amour, et cette éducation desséchée par *la routine*, seule tradition de la France administrative, bureaucratique et officielle; la routine, qui dénote peut-être un esprit plus calme et plus stoïque, mais dont le stoïcien Sénèque lui-même a osé dire : « Se passionner pour la routine, c'est imiter les bêtes « qui vont par où l'on va, et non par où l'on doit aller. »

Que dirai-je enfin de cette tradition secrète qui s'imprime au fond du cœur du jeune homme, en caractères ineffaçables, pour le ramener et le rattacher à ce foyer de vie et d'affection qui fut sa seconde famille? Comme on l'a dit, le souvenir affectueux de la famille n'est-il pas souvent notre meilleur conseiller?

Le respect des traditions, peu à peu rétabli en France, ramènera tous les autres respects; la famille a encore compris

(2) *Ch. Barnouin*, journal de l'Assomption, 1866.

que l'*action sociale* serait son seul rempart, et que, pour l'exercer, il fallait, avec des hommes de tradition, des hommes de cœur, c'est-à-dire des *hommes d'œuvres*.

Leibnitz disait : « Le levier de l'humanité, c'est l'éducation. » J'ajouterai : Le levier de l'éducation, c'est l'Eucharistie, ce sont les bonnes œuvres. A cette double école, qui n'en fait qu'une (car les œuvres sont le rayonnement de l'hostie), se forme l'homme de cœur et d'action.

En face des haines du socialisme et de la dépravation des mœurs, il faut donner à la jeunesse des leçons d'amour divin. Or, je ne connais pas, après l'Eucharistie, de plus magnifique leçon d'amour que *la visite des pauvres;* les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul gardent la charité; la charité garde la pureté, et la pureté garde la famille et la patrie! — En face de l'impie déclarant l'Eglise trop vieille pour vivre longtemps, que la Propagation de la foi raconte au jeune homme la floraison perpétuelle du martyre et de la prédication, dont les récoltes trop abondantes défient les efforts de ces moissonneurs vigoureux, qui vont, chaque année, leur consacrer la sueur de leur sang sur toutes les plages du monde! — En face de la propriété brutalement violée, en face des enterrements civils, des croix lâchement renversées et ignominieusement mutilées par l'hérésie, que le denier de Saint-Pierre et l'Association de Saint-François-de-Sales affirment à la jeune âme le Pape Roi, le Ciel, l'Enfer, et Jésus-Christ, souverain dispensateur de l'un et de l'autre, par sa croix aussi indestructible que sa Justice et son Amour!

Le Collége chrétien met ces œuvres, ou d'autres qu'on peut préférer, à la portée de la jeunesse; il en facilite la pratique persévérante et y suscite l'entrain nécessaire. Quelques sous par mois permettront à l'enfant de naître à la grande vie des œuvres catholiques. Qu'on lui en ménage les moyens. S'il s'agit des livres classiques, on lui donne toutes les facilités de se les procurer; mais ces livres admirables qui s'appellent les bonnes œuvres, ces livres où le cœur lit et s'instruit, où il apprend la science de vivre, la science d'aimer et la science de

jouir, ces livres écrits avec les larmes de Jésus-Christ et le sang des martyrs, pourquoi lui refuser de les ouvrir, d'y savourer l'éloquence entraînante de l'exemple, et d'y goûter, à loisir, la sainte, la divine volupté, *de donner* et *de se donner* pour le bonheur des autres!

Ah! si les parents continuent leur confiance aux Etablissement libres, avant quelques années on verra ce qu'une jeunesse ainsi formée jettera de vie chrétienne dans la société. Déjà, si l'on écarte des exceptions toujours inévitables, quels sont en général les instigateurs, les soutiens, les propagateurs des grandes œuvres de salut et de préservation qui couvrent la France? Ce sont les anciens élèves des Etablissements libres.

Mais j'ai hâte d'arriver *aux Etudes*, pour montrer que l'action n'étouffe pas la science. Nous en avons du reste ici un illustre exemple : quelle énergie plus infatigable que celle de notre Pontife bien-aimé, et pourtant quelle science, et plus sûre et plus vaste, que celle de l'Evêque de Nimes !

III.

Il faut l'avouer, les études, en France, sont généralement très-faibles aujourd'hui ; mais après cet aveu, pénible à notre patriotisme, nous nous hâtons d'affirmer, avec les autorités les plus graves, deux faits incontestables :

1° Il faut surtout attribuer cette décadence à l'absurdité de programmes que les Etablissements libres n'ont pas faits ; — 2° à l'invasion de l'utilitarisme, complaisamment accueilli par les parents, les écoliers et les spéculateurs de toutes sortes, pour aboutir à ce qu'on a si bien appelé : *l'avortement des intelligences*.

Etudes précipitées, mais estimées meilleures parce qu'elles auront coûté moins de travail, moins de temps et moins d'argent ; études faites au moyen d'expédients mécaniques, mais jugées fortes, parce qu'elles *servent* plus tôt et rapportent

davantage; études réduites à un *minimum* humiliant, plus dangereux pour l'individu et la société que l'ignorance elle-même, mais trouvées largement suffisantes, parce qu'elles dispenseront de rester longtemps sous les drapeaux, ou parce qu'elles permettront de gérer une propriété et de jouer à la bourse. Voilè des faits que nul ne contestera. — Peut-on contester davantage que ce soit le plus grand mal de notre pays?

Eh! quoi, au milieu de nos campagnes, si profondément minées par la Révolution, le propriétaire n'a-t-il donc d'autre devoir devant Dieu, sa patrie et sa conscience, que de faire rapporter à ses terres le plus possible? Le magistrat, l'officier, le médecin seront-ils des sauveurs ou des fléaux, les hommes d'Etat seront-ils de bons ou de mauvais génies de la France, avec une demi-science incapable, à tout jamais, de résoudre les grands problèmes suscités par le crime, la guerre et la souffrance? Quel effrayant avenir se prépare pour une jeunesse qui, pendant sept ou huit ans, aura été autorisée, par la faiblesse des parents et la complicité des maîtres, à n'estimer une chose que parce qu'elle coûtera moins de peine, moins de temps et moins d'argent! Cet avenir est facile à prévoir : la vertu, la patrie, la Religion réclamant toutes nos forces, tout notre temps et beaucoup de générosité, on trouvera ces grandes choses trop exigeantes, et on leur préfèrera sa mollesse et son bien-être, dût l'âme y croupir honteusement, la patrie s'en aller en lambeaux, et la Religion pleurer avec le sang des ôtages, ou faire retentir en vain le cri déchirant et magnifique des prières nationales!

Or, qui a voulu et qui veut ces programmes et ces études? *Ce ne sont pas les Etablissements libres*; — et si l'on avait un reproche à leur faire, ce serait de risquer, par leurs protestations, de compromettre le succès de leurs chers élèves à certains examens, s'ils ne savaient, de très-bonne source, combien les examinateurs eux-mêmes déplorent, plus que personne, un état de choses dont ils voient de plus près et les inconvénients et les conséquences.

Qui a favorisé cette invasion de *l'utilitarisme* que nous vous

signalions, il y a quatre ans (1), comme une nouvelle invasion de la Barbarie menaçant les études françaises? *Ce ne sont pas les Etablissements libres*; — et s'ils rencontrent quelques difficultés, c'est dans la lutte incessante qu'ils ont à soutenir, avec parents et élèves, pour empêcher l'omission d'une classe, la dispense d'une partie essentielle du travail ou la mutilation du plan d'études.

Non, *ce ne sont pas les Etablissements libres qui ont posé les diverses causes de la décadence des études françaises.* — J'en prends à témoin cette magnifique Assemblée du Congrès de l'Enseignement chrétien (2), aussi imposante par le nombre que par le sérieux, la science et l'autorité de ses membres, où j'entendais, il y a quelques mois à peine, les Supérieurs de la plupart des colléges catholiques de France, par eux-mêmes ou par leurs délégués, protester d'une voix unanime, contre les tendances funestes qu'on leur impose, que la société inattentive ou mal renseignée tolère, dont ils écartent la grave responsabilité, et que leur cœur de prêtres, de maîtres chrétiens et de Français repoussent comme la source infaillible de tous nos malheurs et comme la cause permanente de toutes nos impuissances !

Je vais plus loin, et je dis : *Si, malgré tant d'obstacles, les études s'améliorent quelque part en France, c'est dans les Etablissements libres.*

Pour le prouver, je n'invoquerai pas seulement l'autorité trop brutale de la statistique des examens : le public sait assez maintenant de quel côté se trouve, dans l'ensemble, la plus grande somme de succès.

Je citerai un autre fait : dans les quelques départements d'où nous viennent les élèves, il y a de grands colléges libres. Ils sont pleins; il semblait que nous dussions en souffrir. Pourtant nous avons compté cette année plus d'élèves que

(1) Discours *sur l'Esprit de l'Assomption*, prononcé à la distribution des prix, 1869.

(2) *Congrès de l'Enseignement chrétien*, Paris, 1873, au bureau du Congrès, rue de l'Université, 47.

l'annee dernière, et nous aurions un accroissement pareil à la rentrée prochaine, si le local le permettait. Or nous ne sommes pas les seuls dans ce cas : nous connaissons même plusieurs villes qui, du Nord au midi de la France, sollicitent instamment la fondation de nouvelles maisons. — De pareils faits se passent de commentaires.

Et peut-on compter comme un élément insignifiant de supériorité, le pouvoir de nous affranchir, dans la mesure des *quelques* libertés de la loi de 1850, des modifications incessantes imposées à l'Instruction publique *avant, pendant*, et *après* chaque nouveau ministère? Il y a là un terrain volcanique dont les soudainetés et les oscillations sont funestes à la maison la mieux bâtie, quels que soient l'habileté de l'architecte et le mérite de ses ouvriers ; mais, je le demande, les pauvres intelligences, ensevelies sous les ruines, ne sont-elles pas exposées à sortir de là légèrement mutilées? ou bien, s'habituant à la ruine, ne se plairont-elles pas à voir succomber, tour à tour, récitation, poésie, thème, dissertation, et autres monuments de grande instruction française, sans doute bonne seulement pour ces maisons, bâties sur le vieux roc de l'Eglise, appuyées sur une tradition qui a fait ses preuves, et pouvant compter que le sol ne se dérobera pas tout à coup sous leurs assises, non moins inébranlables que le bon sens et la Vérité !

Mais, me dira-t-on peut-être, *les Colléges catholiques ne s'occupent pas exclusivement des études*, tandis qu'ailleurs c'est la seule préoccupation des maîtres et des élèves.

Je remercie ceux qui me font cette objection, car ils me fournissent l'occasion de montrer, d'une façon décisive, l'incontestable supériorité de l'instruction chrétienne.

En effet, ce prétendu défaut est une qualité essentielle. Oui, l'Enseignement chrétien sait (et cette science est la base de toutes les autres), que l'homme, fait à l'image de Dieu, n'est pas seulement créé pour connaître, mais encore pour aimer. Dieu est Science et Amour ; l'enfant est intelligence et cœur : il ne peut développer sa faculté de savoir sans développer pa-

rallèlement sa faculté d'agir et d'aimer. Développer celle-là sans s'occuper de celle-ci, c'est faire violence aux lois essentielles de notre nature, c'est insulter à Dieu, en abdiquant à la légère notre ressemblance divine, et se perdre enfin en efforts stériles pour tenter de briser en deux l'ouvrage le plus harmonieux et le plus indestructible du Créateur. Que sert à mon intelligence d'étudier et de saisir la vérité, si mon cœur la trahit? En vain ma penseé s'élève, si mon amour s'abaisse !

Les études toutes seules, *la science pour la science*, ne valent pas plus que *l'art pour l'art*. L'art pour l'art aboutit au réalisme ; la science pour la science aboutit au rationalisme, et bientôt au positivisme. C'est à courte échéance, d'un côté la dégradation et le dessèchement du cœur, de l'autre, l'hébètement et le désespoir de l'intelligence ; c'est, dans un même abîme entr'ouvert sous deux aspects divers, le naufrage commun et de l'art et de la science, et, sous deux formes également monstrueuses, le même abrutissement de l'homme !

Dans ses lettres *sur l'Education publique en Russie* (1), J. de Maistre écrivait : « La science (toute seule) rend l'homme disputeur, entêté de ses propres opinions et méprisant celles d'autrui, observateur critique du gouvernement, novateur par essence, contempteur de l'autorité et des dogmes nationaux, etc...., etc. »

« On s'est cruellement trompé dans le siècle dernier, ajoutait-il ; on a tourné tous les esprits vers la science, et l'on a fait de la morale une espèce de hors-d'œuvre, un remplissage de pure convenance. Ce système, adopté à la destruction des jésuites, a produit en moins de trente ans l'épouvantable génération qui a renversé les autels et égorgé le roi de France ». — La continuation du système si justement flétri par de Maistre a-t-elle produit, oui ou non, une moins épouvantable génération? L'échafaud, la terreur et la Convention

(1) Première lettre à M. le comte Rasoumowsky. ministre de l'instruction publique.

étaient-ils donc beaucoup plus épouvantables que le pétrole, la Commune et le radicalisme ?

En résumé, l'Enseignement catholique donne autant et plus d'importance qu'ailleurs aux études ; mais il ajoute deux forces qui les perfectionnent : une force d'impulsion et une force modératrice. Par la vertu il donne à la volonté la puissance d'imprimer à l'intelligence un élan plus vigoureux ; par la religion, il modère les écarts de l'esprit, en étouffe le vain orgueil, et le préserve du mauvais emploi de ses connnaissances.

Malebranche disait un jour de M. Parent : « Il a beaucoup d'esprit, mais il n'en a pas la clef ». On peut dire de l'école que je combats : Elle a beaucoup de science, mais elle n'en a pas la clef. L'Enseignement catholique donne l'une et l'autre.

Il échappe donc à cette suprême faiblesse des études sans Dieu, si admirablement caractérisées par ces paroles de S. Paul : *Semper discentes, et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes* (1). *Ils ne s'occupent que des études*, et cependant, malgré toute leur érudition, ils n'atteignent jamais l'objet des études, la Vérité !

Je termine par une question capitale : Comment se fait l'instruction du cœur ? Avec les lois de Dieu et de l'Eglise. — Le temps a fait justice de tous les autres systèmes.

On s'explique dès lors pourquoi, ces lois entraînant des conséquence gênantes, on a préféré chasser Dieu de l'enseignement public, et consacrer, par les programmes officiels, le développement exclusif de la raison, et la déchéance du cœur avec la suppression de l'instruction religieuse.

La France n'accepte plus ce divorce fatal de la raison et de l'amour. Si la Providence lui a donné en partage une grande intelligence, elle se sent aussi, de par le Christ, un grand cœur ; elle sent qu'on lui a marchandé la vie des sentiments divins. Les vieilles générations, désabusées de cette course

(1) II. *Tim.*, III, 7.

fiévreuse et desséchante de la science toute seule, de la science perdue dans les sables sans cohésion et les solitudes arides de son immense désert, redemandent pour leurs enfants la vie du Christ. Elles cherchent les Institutions où cette vie surabonde, elles disent bien haut : Les études sans le Christ ont perdu la France ; elles ont détruit l'honneur et le devoir, — ces deux sciences du cœur, sans lesquels les autres ne sont rien, — et l'honneur et le devoir, c'était la France !

Je conclus : Trois mots, et trois mots divins, résument l'Enseignement catholique. Il a le droit de dire à la société avec le Maître des maîtres : Par mes exemples je suis la VOIE, et je vous conduis à la plénitude de l'Etre ; — par mes mœurs et mes œuvres je suis la VIE, et je vous conduis à la plénitude de l'amour ; — par ma doctrine je suis la VÉRITÉ, et je vous conduis à la plénitude de la lumière (1). — C'est pourquoi je suis un signe de contradiction, et en même temps la résurrection pour un grand nombre (2).

La France l'a entendu ; la France l'a compris ; elle reflue vers ses colléges catholiques ; elle rend le Christ à ses enfants : c'est le salut qu'elle rend au monde !

C'est donc sur vous, chers enfants, que reposent ces magnifiques espérances. — Ne les trahissez pas ! Comprenez à quelle heure solennelle du temps Dieu vous fait vivre. Au nom de l'Eglise, de votre pays, de vos parents et de vos maîtres, au nom de leur immense affection pour vous, n'oubliez jamais la tristesse incomparable qu'ils éprouveraient le jour où ils entendraient dire d'un seul d'entre vous : Il a déserté son poste d'honneur, en mettant sa science au service d'une autre cause que celle du Bien et de la Vérité !

(1) *Dicit ei Jesus : Ego sum Via, Veritas, et Vita.* S. Joan., XIV, 6.
(2) *Ecce positus est hic.... in resurrectionem multorum, et in signum cui contradicetur.* (S. Luc, II, 34).

E PUR DELENDA CARTHAGO.

Lorsqu'en mai 1871, nous fîmes de nouveau retentir le cri du vieux Caton, la réaction anti-universitaire, si légitimement provoquée par d'épouvantables revers, fit à ce cri un écho puissant, jusqu'alors inconnu. On se demanda si les sacrifices qui nous sont imposés pour entretenir les écoles de l'Etat, sont vraiment en proportion avec les fruits que ces écoles produisent; on se demanda s'il était bon de prodiguer les millions du trésor public, des fonds départementaux et communaux, pour procurer à la bourgeoisie une éducation qui devait la conduire à Sedan et à la Commune de Paris.

Et qu'on ne nous accuse pas ici d'exagération. La Commune et Sedan ne sont pas des faits sans préparation et sans racines dans notre histoire contemporaine. La mauvaise politique avait fait de la mauvaise éducation; des jeunes gens, formés à la vie par des employés de l'Etat, sans principes communs, livrés à l'indifférence et au septicisme par le spectacle seul de l'institution qui les élevait, devaient nécessairement nous amener : des hommes publics détestables; des journalistes, admirateurs de la Prusse et ne dédaignant pas ses présents; des hommes d'Etat partisans de l'Italie, c'est-à-dire méprisant tout ce qui pouvait subsister encore de morale dans le droit des gens; des députés disposés à faire bon marché de leurs consciences et de l'avenir de leur pays, — les uns pour s'attirer ou se conserver les faveurs du pouvoir du jour, — les autres pour se ménager une part au pouvoir du lendemain; ceux-ci corrompus jusque dans la moëlle

de leur conscience et jusque dans l'esprit de leur âme ; ceux-là, naturellement bons et de bonne foi, mais disposés par les préjugés de leur éducation à donner en aveugles dans tous les piéges tendus.

Ce que voyant, l'Académie des sciences elle-même jeta le cri de détresse, non moins radical à coup-sûr que le nôtre ; elle en eut honte le lendemain et parvint à l'étouffer.

Il n'est donc pas étonnant que nous, vieux soldats de la liberté de l'Eglise, nous ayons rencontré plus que de la sympathie, un vaillant appui et de solides compagnons d'armes, recrutés surtout dans les rangs du clergé enseignant.

Pourquoi pas l'unanimité, ou tout au moins une très-importante majorité? Il ne nous appartient pas de le dire ; mais nous pouvons affirmer qu'un grand pas est fait vers ce résultat qui serait la victoire. Rome est avec nous.

Toutefois quelques personnes, dont l'influence est considérable, ont paru effrayées de ce qu'elles auraient nommé poliment des excès de franchise, tandis qu'elles préféraient les qualifier d'intempérances de zèle.

—Nous aussi, disent-elles, nous voudrions bien détruire Carthage ; mais nous en sommes séparés par une mer, et la traversée ne nous paraît pas sûre en ces temps d'orage. Il convient d'être pratique avant tout, et de ne demander que ce qui peut être obtenu dans les circonstances actuelles.

—Caton n'était pas un utopiste, quand il répétait sans cesse *Delenda Carthago*, quand il en fatiguait les oreilles du sénat et du peuple romain. La traversée n'était pas sûre, les Carthaginois avaient eu jusqu'alors la domination des mers, et leur marine militaire était en rapport avec les besoins d'un commerce qui embrassait le monde connu des anciens et au delà. Et toutefois le sage Caton, un homme essentiellement pratique, comme tous les Romains, homme d'Etat consommé et capitaine expérimenté, Caton voulait qu'on détruisît Carthage. Entre Rome et Carthage, c'était une question de vie et de mort, le monde n'avait pas assez de place pour ces deux cités rivales. La terre était promise à l'une, mais à la condition d'anéantir l'autre.

L'unité politique, nécessaire à la propagation de l'Evangile, ne devait pas être l'œuvre d'un peuple de marchands ; elle convenait à un peuple de guerriers. Si Rome n'avait pas détruit Carthage, nous en serions aujourd'hui à glaner sur les bords du Tibre quelques débris de la ville de Romulus.

Ainsi, la comparaison, tout ingénieuse qu'elle semble de prime abord, ne pouvait pas être plus malheureusement choisie.

Soyons pratiques à la manière de Caton.

Nous y sommes plus intéressés que lui ; car, notre Rome, c'est l'Eglise, et je n'ai pas besoin de désigner Carthage.

Or, cette Carthage d'un nouveau genre n'est pas au-delà des mers. Elle est à nos portes, fière encore de ses victoires légales, plus désastreuses que celles de la Trébie, de Trasimène et de Cannes.

On rapporte qu'Annibal, pour échapper aux conspirations des Gaulois contre sa vie, fit faire des habits et des perruques pour différents âges, et que s'équipant ainsi, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, il parvenait à se rendre méconnaissable même aux siens. C'est par un stratagème de même genre et cent fois renouvelé, que l'Université de France s'est plus d'une fois introduite jusque dans la place.

Elle a pu, elle peut, aujourd'hui encore, compter dans son sein des membres du clergé parfaitement en règle avec les autorités ecclésiastiques.

A ce sujet, nous empruntons une seconde fois à M. Cournot un texte qui résume exactement ce que l'Université pense de ses auxiliaires ou collaborateurs ecclésiastiques. M. Cournot est d'une grande autorité en cette matière, et par les hautes fonctions dont il a été tour à tour revêtu, et par la modération de son caractère autant que par la finesse de ses aperçus.

« Selon les temps (1), on a vu des ecclésiastiques figurer en

(1) *Selon les temps* est, au plus haut degré, de la couleur locale. L'Université change de perruque, mais elle a un style *sui generis*, incolore et inodore, vague et indécis, qui ne change pas et que les meilleurs esprits sont forcés de lui em-

plus ou moins grand nombre dans les rangs de la milice enseignante, mais on n'a pas cessé de regarder comme une *convenance* le maintien dans le corps enseignant (en dehors du service religieux), d'un certain nombre de *fonctionnaires* empruntés au clergé (1) : tandis que l'on ne concevrait plus la présence de conseillers clercs dans nos cours de justice, ni le rôle de sous-préfets portant la soutane. »

J'interromps ici l'honorable M. Cournot pour le remercier de cet adorable rapprochement, qui jette une si précieuse lumière sur la situation précise de ces ecclésiastiques. Ce sont de vrais *sous-préfets en soutane*, bien qu'on n'ait pas cessé d'admettre leur maintien comme une *convenance;* car ils tiennent leur mission d'une autorité laïque, absolument sécularisée, absolument libre d'employer qui bon lui semble, chrétiens ou musulmans, prêtres réguliers ou interdits, catholiques ou hérétiques, ou plutôt d'une autorité qui n'a pas le droit de laisser soupçonner qu'elle reconnaît ces distinctions. Il importe donc peu que cette mission soit l'enseignement, le mot de M. Cournot subsiste dans son accablante vérité. Continuons.

« Il faut le dire : l'administration supérieure s'est toujours méprise sur l'avantage d'avoir ainsi, dans le corps enseignant, *une sorte de représentation* du clergé (2); car le clergé n'admet pas que des professeurs, des proviseurs ou des recteurs le *re-*

prunter lorsqu'ils lui appartiennent et qu'ils parlent d'elle. *Selon les temps !* Cela veut dire, suivant que la religion est plus ou moins bien en cour; selon que le pouvoir se nomme Roi de France, Roi des Français, Empereur ou République. *Selon les temps!* selon que le ministre est gallican, protestant, juif, libre-penseur ou socialiste. J'oubliais qu'il peut être catholique. *Selon les temps,* on a plus ou moins d'abbés à son service.

(1) Continuons à expliquer les termes du dictionnaire universitaire. *Convenance.:* quelques soutanes, en nombre plus ou moins grand, *selon les temps,* sont considérées comme étant d'un bon effet sur les familles, et par suite il est nécessaire de ne pas s'en priver absolument. Cette nécessité de tromper les familles pour avoir leur confiance, c'est ce que nous nommons *convenance* en style local. Les ecclésiastiques, attirés par ce genre de convenance, sont des *fonctionnaires* de l'Etat, avantage qu'ils n'ont point quand ils remplissent un ministère ecclésiastique auquel ils sont appelés par leurs supérieurs hiérarchiques.

(2) Les ecclésiastiques *au service* de l'Université sont donc *employés* par elle comme des instruments propres à produire sur les familles une sorte de mirage moral, grâce auquel elles peuvent croire que le clergé y est *représenté* et que l'Eglise n'en est pas tout-à-fait absente.

présentent le moins du monde, parce qu'ils disent la messe et qu'ils revêtent l'habit ecclésiastique. S'il ne les regarde pas comme des hommes qui ont passé *à l'ennemi*, il soupçonne au moins chez eux un défaut de vocation ou de soumission sacerdotale, qui leur a fait regretter leurs premiers engagements et préférer une situation mixte, plus conciliable avec la régularité extérieure qu'avec l'esprit intérieur de leur premier état. On a cru quelquefois faire merveille que de placer près d'un évêque d'humeur difficile un recteur portant l'habit ecclésiastique : on ne pouvait guère se tromper plus lourdement. Comment ce recteur qui doit, en sa qualité de prêtre, obéissance à l'évêque, à qui l'évêque peut faire éprouver, dans l'ordre moral, ce que le droit romain appelle une *diminution de tête*, en lui retirant les *pouvoirs* canoniques, sera-t-il en mesure de faire agréer à l'évêque sa présidence dans certaines réunions, de lui résister dans l'occasion, de traiter avec lui sur le pied d'égalité, en tant que chef d'un *service* indépendant? »

Ainsi l'Université, constituant un *service* de l'Etat, peut prendre un prêtre et lui confier, à ce titre, le droit de présider certaines réunions en présence de son évêque; bien plus, lui imposer le devoir *de résister dans l'occasion* à ce même évêque et de *traiter avec lui sur le pied d'égalité*. Aussi, en général, et pour éviter des conflits *regrettables* (couleur locale), préfère-t-elle maintenir les prêtres engagés à son *service* dans un rang relativement inférieur : cela suffit à figurer pour le bon public une *certaine représentation* du clergé.

Il n'est pas ici question des aumôniers; c'est aux évêques même que l'Université les demande et les évêques seuls sont juges des motifs qui peuvent les porter à ne pas les lui refuser. Ce sont de vrais missionnaires *in partibus infidelium*, et l'on voudra bien estimer haut leur mérite, si on le mesure au nombre et à la grandeur des obstacles presque insurmontables que rencontre sans cesse leur ministère, dans des circonstances où ils ont la douleur de le voir paralysé par ceux-là mêmes qui devraient coopérer à son succès.

M. Cournot conclut ; « Il vaut donc bien mieux, puisque *la*

force des choses (1) a amené chez nous et doit probablement amener partout (2) LA SÉCULARISATION DE L'ENSEIGNEMENT, conserver au corps enseignant son caractère PUREMENT LAIC (3). »

Le « contraste » dont parle M. Carnot, est sans doute plus étrange encore, maintenant que plusieurs masques sont tombés et que la lutte finale s'est engagée entre Carthage et Rome, entre l'Université et l'Église.

Nous en sommes à la troisième guerre punique, il ne faut pas se tromper de date

L'Université représente, sous des traits plus ou moins accusés, *selon les temps*, le principe de la sécularisation de l'enseignement, et n'oubliez pas qu'elle y comprend l'éducation tout entière. Elle est le césarisme socialiste mis en pratique et appliqué à l'enfance ; elle est l'asservissement de la famille à l'Etat, le monopole étendu jusqu'à la pensée et à l'âme ; elle est : anarchie vis-à-vis de la vérité, despotisme vis-à-vis du pouvoir ; révolte contre l'Eglise, avilissement dans la servitude par rapport au gouvernement civil ; dissolution des intelligences par ce qu'ils nomment la libre-pensée, dissolution des âmes par ce qu'ils nomment morale indépendante. L'école est une caserne, et son chef est un officier qui, s'il a conquis ses grades au concours, est soumis aux règles administratives de l'avancement et ne doit compte à César que de son obéissance aux lois

« Faites-moi de la bonne politique et je vous ferai de bonnes finances. » Ce mot du baron Louis a été bien souvent cité, sans pouvoir devenir banal, parce qu'il est pratique et de tous les temps.

(1) *La force des choses*, mot bien choisi pour désigner, sans trop froisser (prudence universitaire), cette puissance aveugle, ce *torrent des faits, torrens rerum*, qu'on nomme la Révolution.

(2) Partout, en Prusse et en Italie, nos copistes jadis, aujourd'hui nos modèles, au dire des feuilles *prussophiles et italianissimes*, qui ne font que traduire les idées courantes dans le monde universitaire.

(3) *Des Institutions d'instruction publique en France*, par M. Cournot, ancien inspecteur des études, ancien membre du conseil royal de l'Université et du conseil impérial de l'Instruction publique, ancien recteur des académies de Grenoble et de Dijon. commandeur de la Légion-d'Honneur. C. XIII, p. 211-212. Paris, Hachette, 1864.

Qu'il en soit de même de l'éducation, c'est à la fois un désastre et une honte, une erreur palpable et un crime.

L'éducation de la jeunesse livrée à l'Etat, parce qu'il lui a plu de coiffer la perruque de Rollin et de se faire appeler Université (1), c'est l'intelligence, c'est l'âme de l'enfant, abandonnées aux caprices du courant révolutionnaire. Direction des internats et des externats, programmes d'instruction, plans d'études, incessamment variables, seront plus ou moins bons, médiocres ou mauvais, *selon les temps*, selon que le gouvernement sera confié à tels ou à tels chefs de parti.

Avez-vous bien pesé cet argument, vous à qui le pays a confié l'œuvre de sa régénération?

Quand donc comprendra-t-on que si le fisc est à César, les âmes sont à Dieu. Rendez donc à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu.

L'Etat a d'ailleurs tout intérêt à se débarrasser d'un *service* incommode, pour lequel il n'a révélé jusqu'ici aucune aptitude et qu'il ne peut exercer sans se mettre en contradiction permanente avec les enseignements de l'Eglise, sans s'engager dans un conflit périlleux avec les familles, avec le clergé.

Qu'il encourage les sciences et les corps savants ; les lettres et les corps lettrés ; qu'il favorise les institutions dignes de l'être: c'est un devoir ; mais qu'il abandonne pour toujours la prétention d'être lui-même le corps savant, le corps lettré, l'institution et l'école : c'est un ridicule et un péril social.

La science, les lettres, la bonne éducation vivent de liberté ; une liberté sage, une liberté protégée contre les ennemis de l'ordre social et de ses principes divins. Ces grandes choses étouffent dans le régime du monopole. Les grands-maîtres les moins suspects ont peuplé leur correspondance d'aveux qui constatent l'impuissance de l'Etat.

(1) « Ce qu'on s'obstine à nommer chez nous l'*Université*. » (Ibid., p. 214.)

D'ailleurs, notre droit à la constitution d'Universités catholiques est tellement évident qu'il n'est plus guère contesté. On se réserve de le rendre illusoire dans la pratique.

Malgré toutes les ressources de l'Etat, bien souvent il n'a pu caserner ses élèves que dans des établissements construits par les catholiques, et pour une destination catholique, confisqués ensuite par la Révolution et qu'il a oublié de restituer.

Il nous faut donc payer l'impôt pour alimenter une institution rivale, ennemie naturelle de notre foi ; il nous faut créer des édifices pour remplacer ceux qu'elle occupe à notre place ; et cependant elle affecte de craindre encore.

Nos universités dépendraient d'un Conseil où domine l'Université officielle et où l'enseignement libre n'est représenté que par quelques éléments choisis par le Conseil lui-même. On est même allé jusqu'à disputer l'entrée dans ce conseil à la religion de 36,000,000 de français pendant que l'on accordait une place exagérée aux sectes dissidentes représentant à peine un million de citoyens.

On affecte d'avoir peur de l'Eglise; tactique usée. C'est l'Etat qui empiète sur la liberté, à son propre détriment, au détriment de sa considération et de sa sécurité.

L'Angleterre n'a pas de ministère de l'instruction publique.

Chez nous, ce budget ne semble avoir été créé que pour compromettre le gouvernement et perdre le pays.

La bourgeoisie a tout intérêt à la suppression de ce service administratif qui ne lui a procuré, à titre très-onéreux, que des écoles de pestilence.

Le peuple moins lettré n'a que faire de payer des impôts, plus ou moins indirects, pour élever les enfants de la bourgeoisie, de manière à se faire conduire par eux... à Sedan et à la Commune.

La libre-pensée est *assez riche pour payer sa gloire*. Que la bourgeoisie voltairienne entretienne à ses frais l'instruction qui lui convient. Puisque l'Université prétend avoir la science et la vie, qu'elle essaie de constater sa vitalité en renonçant à porter des chaînes ; puisque l'Eglise *a fait son temps*, que

sa généreuse rivale lui offre au moins un combat à armes égales.

Quant au clergé, il ne peut plus douter : l'Université croulera, ou l'Eglise se retirera de nous : *Quod Deus avertat* ; car alors la paix et la prospérité feront place à une décadence rapide et à des troubles sans fin ; la France errera, comme une fille qui n'a plus de mère, à travers toutes les servitudes ; nos adieux à l'Alsace-Lorraine seront éternels, et l'avenir est à la Prusse.

L. ALLEMAND.

NOTE

SUR L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES EXACTES

Sous le nom de *Philosophie*, on comprenait autrefois l'ensemble des connaissances humaines, et, dès les premiers temps, la Géométrie, qui résumait alors toutes les mathématiques, fut considérée comme la base des études, parce qu'elle pouvait plus que toute autre contribuer au développement de l'intelligence. Les philosophes de l'antiquité ne négligeaient aucune des sciences de leur temps, cependant ils dirigeaient plus spécialement leurs travaux sur l'une d'elles, seul moyen d'en rendre les progrès plus faciles et plus sûrs; c'était déjà une sorte d'application du principe si fécond de la division du travail. Peu à peu, malgré la liaison intime qui existe entre toutes nos connaissances, leur séparation devenait nécessaire à mesure qu'elles recevaient un plus grand développement, surtout en ce qui concerne les sciences, qui s'agrandissent chaque jour par toutes les découvertes nouvelles, tandis que les œuvres d'imagination peuvent bien former le goût de ceux qui les étudient, mais ne marquent pas un point où l'homme les a menées et au-delà duquel il faut les conduire. C'est ainsi que nous pouvons admirer les ouvrages littéraires du XIXe siècle, sans avoir le droit de les présenter comme un progrès sur ceux du XVIIe.

Toute science vient de Dieu, la science du droit surtout émane de l'idée religieuse, mais le développement des sociétés civiles et les relations d'homme à homme qu'elles ont fait naî-

tre, ont conduit naturellement à séparer l'étude du droit de celle de la théologie. De même l'importance de la médecine, pour la conservation ou le rétablissement de la santé, a fait détacher son étude de celle des sciences en général et même des sciences naturelles, auxquelles elle se trouvait liée plus intimement. Les progrès incessants de chaque branche de la science générale rendent leur séparation de plus en plus nécessaire.

Toutes les sciences reposent à la fois sur l'observation et sur le raisonnement ; toutefois, les unes n'empruntent à l'observation que les premières données, d'où l'on déduit par une suite rigoureuse de raisonnements, toutes les conséquences qui forment le domaine de la science ; on les désigne par ce motif sous le nom de *sciences de raisonnement*, ou *sciences exactes*. Les autres, au contraire, sont constamment guidées par l'observation, ou l'expérience, on les désigne alors sous le nom de *sciences d'observation*. Ces dernières s'appliquent à l'étude des propriétés des corps, qui appartiennent aux trois règnes de la nature. Les premières ont pour base générale les mathématiques, science qu'on applique ensuite à l'étude de la mécanique, de l'astronomie et de la physique. La chimie, par ses rapports intimes avec la physique, forme le lien naturel entre les deux classes de sciences, mais elle paraît devoir être plutôt comptée au nombre des sciences d'observation.

L'enseignement des sciences de raisonnement, dont je dois m'occuper exclusivement, est, par sa nature, parfaitement déterminé, aussi les cours de la faculté des sciences, qui s'y rapportent, ne demanderont que quelques observations de détail.

Sans examiner si les facultés libres doivent jouir de la collation des grades, sans préjuger ce qui sortira de la discussion à cet égard, nous pouvons considérer comme très-probable que les trois diplômes de Bachelier, de Licencié et de Docteur seront maintenus. Les connaissances exigées pour le baccalauréat font partie de l'enseignement secondaire, mais je ferai à cet égard trois réflexions.

En premier lieu, ayant distingué deux classes de sciences, je pense que chacune d'elles devrait avoir son baccalauréat, ce qui conduirait à rétablir à peu près l'ancien baccalauréat ès-sciences mathématiques. Sa suppression a été faite surtout en vue des études médicales, pour lesquelles on pourrait alors conserver le diplôme actuel, affecté spécialement aux sciences d'observation, sauf les modifications que les naturalistes jugeraient opportunes. Quant au baccalauréat restreint, il doit dans tous les cas disparaître.

En second lieu, lorsque, par une circonstance quelconque, une personne se décide tardivement à rechercher le diplôme de Bachelier, il ne lui est plus possible d'aller s'asseoir sur les bancs des lycéés, il serait donc à désirer qu'elle pût trouver dans les facultés les cours relatifs aux parties les plus élevées parmi les matières exigées pour ce diplôme.

Enfin, en troisième lieu, on a reconnu, surtout depuis quelque temps, que bien des jeunes gens, qui se destinent à l'enseignement des sciences exactes, négligent malheureusement trop les études littéraires, il conviendrait donc ou d'exiger d'eux, comme autrefois, le diplôme de Bachelier ès-lettres, ou, tout au moins, d'ajouter aux épreuves du baccalauréat ès-sciences mathématiques, des connaissances assez étendues en littérature, particulièrement sur la grammaire et le style. L'étude des langues mortes peut aussi leur être très-utile à cause des nombreuses expressions scientifiques qui leur sont empruntées, et aussi pour leur faciliter la lecture des ouvrages grecs et latins, dont beaucoup, d'ailleurs, n'ont pas été traduits. Si ces réformes ne sont pas adoptées par l'Université de l'État, au moins les facultés libres pourront obtenir que leurs élèves fassent des études plus sérieuses, et disposer leur enseignement de manière à atteindre ce résultat.

Les cours des facultés actuellement existantes sont en général organisés en vue de la licence. Dans les facultés des sciences; ont distingue trois licences : la licence ès-sciences mathématiques, la licence ès-sciences physiques, la licence ès-sciences naturelles. Il ne nous appartient pas de modifier

cet état de choses, mais nous pouvons faire connaître notre opinion à cet égard. Je dirai donc qu'ayant distingué deux classes de sciences, j'estime qu'il ne devrait y avoir que deux licences, l'une pour les sciences d'observation, l'autre pour les sciences exactes. Cette dernière exigerait la connaissance du calcul différentiel et intégral, de la mécanique rationnelle, de l'astronomie et de la physique générale. Ces cours sont professés dans les facultés des sciences et ils ne demandent d'autres modifications que celles qui sont indiquées par les progrès de la science.

Je signalerai une lacune regrettable : l'absence d'un cours d'histoire des mathématiques pures et appliquées. Nous ne possédons même sur ce sujet qu'un petit nombre de travaux et presque toujours sur des points isolés. L'Histoire de l'astronomie de Delambre, si attrayante par son style et par sa savante érudition, est trop détaillée pour l'étude, elle renferme un traité complet d'astronomie ancienne et moderne. L'étude, et par conséquent l'histoire de l'astronomie, ne sont-elles pas de nature à donner la plus haute expression de la majesté de Dieu et de sa toute-puissance créatrice? Ces mondes en nombre infini, régis tous par les mêmes lois d'une extrême simplicité, et pourtant assujétis à des mouvements si variés, dont la concordance a été vainement recherchée ; tout dans cette étude nous dévoile l'existence d'un créateur au-dessus de toutes nos conceptions, Eh bien! cet enseignement, Delambre ne le fait pas ressortir. L'histoire des mathématiques de Montucla n'a pas le même charme, et souvent elle manque de clarté et d'ordre. L'abrégé de Bossut est trop succinct pour donner une idée suffisante des progrès successifs de la science. La création de ce cours serait l'occasion de nouveaux ouvrages sur cette matière intéressante.

Les quelques ouvrages de l'école grecque, qui, échappés à la barbarie musulmane, sont parvenus jusqu'à nous, ne sont pas connus autant qu'ils le méritent. Peyrard a donné de la géométrie d'Euclide une traduction remarquable par sa précision et la clarté de sa rédaction. On peut lui reprocher de

n'en avoir pas rendu la lecture plus facile, en refusant d'adopter l'algorithme moderne. sous le prétexte qu'il n'était pas connu du temps d'Euclide, comme si, en traduisant cet auteur dans une langue moderne, il ne devait pas l'employer dans tous ses détails. Les autres géomètres de cette célèbre école attendent encore un interprète de la même habileté. Combien on doit désirer de vulgariser davantage les œuvres d'Archimède, d'Apollonius et de Diophante, qui ne sont pas au-dessous de nos connaissances actuelles. Diophante, dont la célébrité a été agrandie par les commentaires et les travaux particuliers de notre illustre Fermat. Apollonius, à qui l'on doit la théorie des sections coniques, consignée dans un ouvrage que nous sommes heureux de posséder, et dont le mérite subsiste dans toute sa plénitude après les travaux de Descartes. Archimède, ce génie extraordinaire, qui, par la comparaison entre les deux sortes de proportions, a pour ainsi dire deviné la théorie des logarithmes, dont la découverte s'est pourtant faite attendre encore plus de mille ans. Ce grand géomètre n'est pas moins illustre par ses inventions en mécanique et en physique.

Sans négliger cette ancienne époque de l'histoire, il ne faut pas oublier que les principes sur lesquels reposent les mathématiques ont changé complétement depuis l'invention de l'algèbre par Viète, géomètre français du XVI[e] siècle. A partir de cette découverte les mathématiques, longtemps à peu près stationnaires, font des progrès rapides et incessants. Descartes, au XVII[e] siècle, ouvre cette ère nouvelle en appliquant l'algèbre de Viète à l'étude des lieux géométriques, et par l'invention des exposants, notation fort simple à son début, mais qui n'a pas tardé à prendre une toute autre importance par les soins des frères Bernouilli. Enfin, les mathématiques modernes ont reçu leur confirmation par la découverte du calcul infinitésimal, faite simultanément en Angleterre, par Newton, et en Allemagne, par Leibnitz. N'oublions pas aussi que les premiers principes de la méthode infinitésimale se trouvaient dans la théorie des tangentes de Fermat, ouvrage peu antérieur

aux travaux de ces deux géomètres. C'est surtout à partir de cette dernière découverte que l'histoire des mathématiques et de leurs applications mérite d'être étudiée avec plus de détails.

Ce cours serait aussi de nature à détruire bien des préjugés, habilement exploités par les ennemis de la Religion. Le professeur pourrait faire ressortir la part importante que le clergé a prise au progrès des sciences, et lorsqu'il n'y participait pas directement, il lui accordait une protection efficace et il lui apportait un concours bien précieux, en servant de lien entre les savants de tous les pays par les correspondances nombreuses et assidues que les membres des congrégations religieuses entretenaient avec eux. Des faits authentiques viendraient rétablir la vérité sur la prétendue persécution exercée contre Galilée; et quant à la difficulté opposée par la papauté à l'admission du système de Copernic, qui a remis en honneur les anciennes opinions de Pythagore, on ne peut pas lui en adresser un reproche sérieux, quand on réfléchit que le système de Pythagore a été renversé par celui beaucoup plus compliqué de Ptolémée, uniquement parce que ce dernier était plus conforme aux apparences, tandis que le premier était plus scientifique. Le grand astronome Tycho-Brahé a-t-il adopté immédiatement la réforme Copernicienne? Non, il a imaginé un système mixte pour respecter encore les apparences, et tenir compte cependant des progrès récents, qui ne permettaient plus d'attribuer aux deux planètes Mercure et Vénus un autre mouvement que celui de rotation autour du soleil. Enfin, dans un temps où la science avait fait de plus grands progrès, lorsque Newton avait fait son livre des principes, n'a-t-on pas vu l'illustre Fontenelle publier sa pluralité des mondes pour défendre les tourbillons? L'Académie des sciences n'a-t-elle pas plus tard partagé le prix entre des concurrents, qui avaient adopté l'attraction Newtonnienne, et un autre qui maintenait les tourbillons? Les époques de transitions présentent toujours des difficultés de ce genre, jusqu'à ce que la vérité des nouvelles théories ait été parfaitement démontrée. Nous en avons

encore un exemple sous nos yeux, la théorie des ondulations acquiert tous les jours de nouveaux partisans, mais la théorie de l'émission compte encore des adeptes, et plusieurs grands physiciens, dont nous déplorons la perte récente, lui sont demeurés fidèles jusqu'à leur dernier soupir. Ne pourrions-nous pas aussi mentionner les oppositions à la réforme Grégorienne, de la part des nations qui se sont séparées de la sainte Église catholique?

Je terminerai cette note en faisant remarquer qu'à la suite des cours précités, les facultés des sciences doivent offrir aux étudiants des cours spéciaux pour le doctorat, qui ne sont, au reste, que les compléments de ceux pour la licence, tels que les fonctions elliptiques, la théorie des nombres, la mécanique céleste, la physique mathématique. Les professeurs devraient aussi exposer des modèles de thèses, en prenant pour texte de leurs leçons des questions entièrement ou en partie résolues, et faisant connaître à leurs auditeurs la manière dont elles ont été étudiées et les progrès qui en sont résultés, progrès quelquefois inattendus et même étrangers au sujet du mémoire. Il faudrait également indiquer, s'il y avait lieu, les points encore à élucider. L'exposé des desiderata pourrait aussi rendre un grand service. Bien entendu que le professeur ne devra traiter que les points déjà résolus et ne pas transformer son cours en un moyen d'étude personnelle, au détriment du temps précieux de ses élèves.

C. de Paul.



ÉTUDES MÉDICALES.

Rapport présenté à l'Assemblée des Comités catholiques au nom de la commission de l'Instruction Supérieure.

Parmi les travaux présentés à l'Assemblée des Comités catholiques, et qui seront prochainement publiés, se trouve un remarquable rapport de M. le docteur Jousset, sur l'enseignement de la médecine; nous en offrons la primeur à nos lecteurs, ce travail fait heureusement suite aux considérations élevées, développées par M. le docteur Triaire, dans le précédent numéro de la *Revue* (1).

Voici le discours de M. Jousset :

« Messieurs,

« Dans une assemblée composée, pour la plus grande partie, d'hommes étrangers à la médecine, il n'est point possible d'aborder les questions techniques et les détails d'un programme d'études médicales ; nous devrons donc nous borner ici à exposer à grands traits ce que devrait être une faculté de médecine chrétienne et l'esprit qui inspirerait et dirigerait son enseignement.

« Qu'est-ce que les catholiques sont en droit d'attendre de la réforme des sciences médicales ?

« Le premier résultat qu'ils attendent de cette réforme, c'est la cessation d'enseignements matérialistes, qui sont une honte pour les facultés officielles, un danger pour la jeunesse des écoles, un scandale pour la société catholique; mais ils veulent plus que cela, ils veulent l'institution d'un enseignement chrétien.

(1) Juillet, p. 207.

« Mais, diront quelques-uns, quel rapport y a-t-il entre le catholicisme et l'étude des malades? les questions d'une science pratique et des dogmes religieux?

« Il n'y a qu'à des esprits étrangers à la constitution de l'ensemble des connaissances humaines, qu'il soit nécessaire de rappeler que les sciences ont entre elles des rapports hiérarchiques, et qu'au sommet sont placées la théologie et la philosophie qui établissent les principes généraux sur lesquels sont basées la médecine et les sciences naturelles.

« La médecine, en effet, repose sur la physiologie, la connaissance de l'homme malade supposant la connaissance de l'homme sain ; et cette science de l'homme sain a elle-même pour base et pour premier principe la définition de la nature de l'homme ; or la question de la nature de l'homme n'est-elle pas intimement liée à la philosophie et à la théologie?

« L'histoire de la médecine démontre jusqu'à l'évidence notre affirmation : nous voyons, en effet, que les écoles qui se sont succédées ont eu chacune une manière particulière de comprendre la nature de l'homme, et que de cette idée propre sur la nature de l'homme découle ensuite la doctrine médicale tout entière.

« Ainsi les matérialistes, pour ne citer que nos adversaires contemporains, expliquent la nature de l'homme par l'organisation de la matière et ont constitué une nosographie et une thérapeutique en harmonie avec cette doctrine.

« Il ne répugne pas, dit le professeur Bérard, d'admettre « que la matière telle qu'elle est arrangée, combinée dans les « êtres vivants, jouit de la propriété de produire les actes que « nous nommons vie, sans qu'il soit nécessaire de supposer un « autre agent dans le corps. »

« Pour cette école il n'y a pas de maladies, mais seulement des lésions et des organes malades, et elle autorise dans la thérapeutique les expérimentations les plus audacieuses et quelquefois les plus coupables. L'homme n'étant plus, en effet, qu'un animal perfectionné, l'adage *faciamus experimenta in animâ vili* devient tout à fait légitime.

« La doctrine catholique définit l'homme, une unité constituée par l'union substantielle d'une âme et d'un corps, ou pour prendre les expressions mêmes de notre vénéré pontife Pie IX : la doctrine catholique enseigne que le corps et l'âme sont unis de telle sorte que l'âme raisonnable est vraiment et par elle-même la forme du corps « .... *ut anima eaque ratio-* « *nalis sit vera per se atque immediata corporis forma.* »

« Pie IX emploie avec juste raison cette expression de *forme*, si usitée autrefois dans la philosophie catholique et qui signifie ici que l'âme est le princique formateur et vivifiant du corps.

« Les maladies du *composé vivant,* qui constitue l'homme, présentent nécessairement quelque chose de beaucoup plus complet que la lésion et l'organe souffrant de la doctrine matérialiste, et la thérapeutique inspirée par l'esprit chrétien, au lieu de voir dans le malade une matière à expérience, y voit l'homme souffrant, c'est-à-dire un membre de Jésus-Christ : aussi adopte-t-elle comme règle de conduite cette loi des indications ainsi formulée : Il n'est pas permis d'intervenir dans le drame de la souffrance de la maladie et de la mort que lorsque existe la nécessité évidente d'une action déterminée.

« De cette exposition ressort :

« *Premièrement.* Le devoir urgent pour les catholiques de demander la liberté de l'enseignement de la médecine.

« *Secondement.* De substituer à l'enseignement matérialiste des facultés officielles un enseignement vraiment chrétien et, par conséquent, de ne pas se borner à remplacer un personnel de positivistes et de libres-penseurs par un personnel catholique ; qu'on ne l'oublie pas, c'est la doctrine elle-même qui doit être changée.

Une troisième conséquence à tirer de ce que nous venons d'exposer, c'est la nécessité d'obtenir pour les facultés catholiques le droit de s'organiser librement et de choisir leurs programmes; en effet, le changement dans les doctrines entraîne nécessairement un changement dans les méthodes et le programme d'une faculté chrétienne ne peut être le même que celui d'une faculté matérialiste. Ne voyons-nous pas aujour-

d'hui à la faculté de Paris les sciences inférieures, appelées autrefois accessoires et servantes, placées bien au-dessus des sciences qui traitent de la nature de l'homme et de la philosophie médicale. Et ne vous souvient-il pas que le citoyen Naquet demandait naguère, conformément à la doctrine positiviste, trois ans de mathématiques spéciales au début des études médicales. Ne laissons donc pas imposer un programme aux facultés libres, et demandons au pouvoir le droit de nous développer et de nous mouvoir librement dans le sens où nous poussent nos doctrines.

Nous proposerons à votre acceptation une quatrième et dernière conclusion, c'est la nécessité d'obtenir pour les facultés libres des garanties sérieuses d'impartialité dans la collation des grades.

Le Congrès de l'Enseignement chrétien avait déjà, par l'organe de l'un de nous, revendiqué pour les facultés libres le droit de faire des docteurs ; voici en quels termes s'exprimait le docteur Bourgade : « Ce n'est que du jour où ils auront acquis la faculté absolue de collation des grades que les catholiques pourront dire qu'ils sont entrés en possession du plein exercice de leur droits.

« Dans cette solution seule se trouvent la sincérité, la justice et l'honneur.

La commission de l'enseignement supérieur se rallie complétement à cettre proposition, mais enfin, si ce droit devait nous être refusé, nous voudrions au moins que la collation des grades appartînt à un jury choisi en dehors des corps enseignants. Cette solution, toute incomplète qu'elle soit, permettrait cependant à nos facultés de vivre jusqu'au jour où elles rentreraient dans la plénitude de leurs droits ; mais, je le répète à dessein, il n'y aura point de véritable liberté de l'Enseignement tant que les facultés d'État auront seules le privilége de conférer les grades.

En résumé, votre commission désire soustraire à l'influence avilissante des doctrines matérialistes la médecine et les médecins ; elle veut la science relevée et mise à sa place légitime,

l'honneur de la profession reconquis, les malades arrachés aux expérimentations hasardeuses et replacées sous la sauvegarde du dévouement chrétien.

PROGRAMME D'ÉTUDES MÉDICALES.

Nous rappellerons d'abord que la médecine doit être une science chrétienne et, par conséquent, accepter les solutions données par l'Eglise catholique sur l'origine des maladies et sur la nature de l'homme.

Nous proposons de diviser les médecins en deux classes :

1° Les médecins ordinaires correspondants aux docteurs d'aujourd'hui.

2° Les médecins qui aborderont les hautes études médicales et les spécialités.

Cette division est nécessaire pour plusieurs raisons :

1° Parce que la plupart des étudiants ne peuvent consacrer qu'un nombre d'années fort limité aux études médicales.

2° Parce que tous n'ont pas les mêmes aptitudes.

Cette division est tellement dans la nature des choses qu'elle existe déjà, seulement avec de très-graves inconvénients, à cause du peu de garanties scientifiques qu'on demande aux officiers de santé.

Nous avons dû poser en principe cette division, puisqu'un programme des études médicales doit nécessairement en tenir compte.

PREMIÈRE ANNÉE.

Semestre d'hiver	de 7 heures 1/2 à 8 heures 1/2, pansement dans les services de chirurgie ; de 9 heures à 10 heures, cours d'anatomie (150 leçons) ; de midi à quatre heures, dissection ; de 5 à 6 heures, pathologie générale élémentaire (deux leçons par semaine) ; à la même heure, pathologie externe (4 leçons par semaine).

Trimestre d'été	de 8 à 10 heures, visite dans les salles de médecine; de 11 heures à midi, cours de physiologie (75 leçons); de 1 heure à 4 heures, laboratoire de physiologie; de 5 heures à 6 heures, pathologie interne (75 leçons).

DEUXIÈME ANNÉE.

« Même programme que pour la première année avec cette différence que le cours de pathologie interne et les visites dans les services de médecine auront lieu pendant les six mois d'hiver, tandis que les études chirurgicales seront replacées pendant les trois d'été; par cette raison, que pour un médecin qui ne doit pas faire sa spécialité de la chirurgie, les études médicales tiennent évidemment le premier rang par leur importance.

TROISIÈME ANNÉE.

« *De 7 heures et demie à 10 heures*, fréquentation des hôpitaux : cliniques médicales, six mois; chirurgicales, trois mois.

« *De 11 heures à midi*, pathologie interne, tous les jours (225 leçons).

« *De 1 heure à 2 heures,* semeiotique, tous les deux jours (112 leçons).

« *A la même heure*, anatomie pathologique, tous les deux jours (112 leçons).

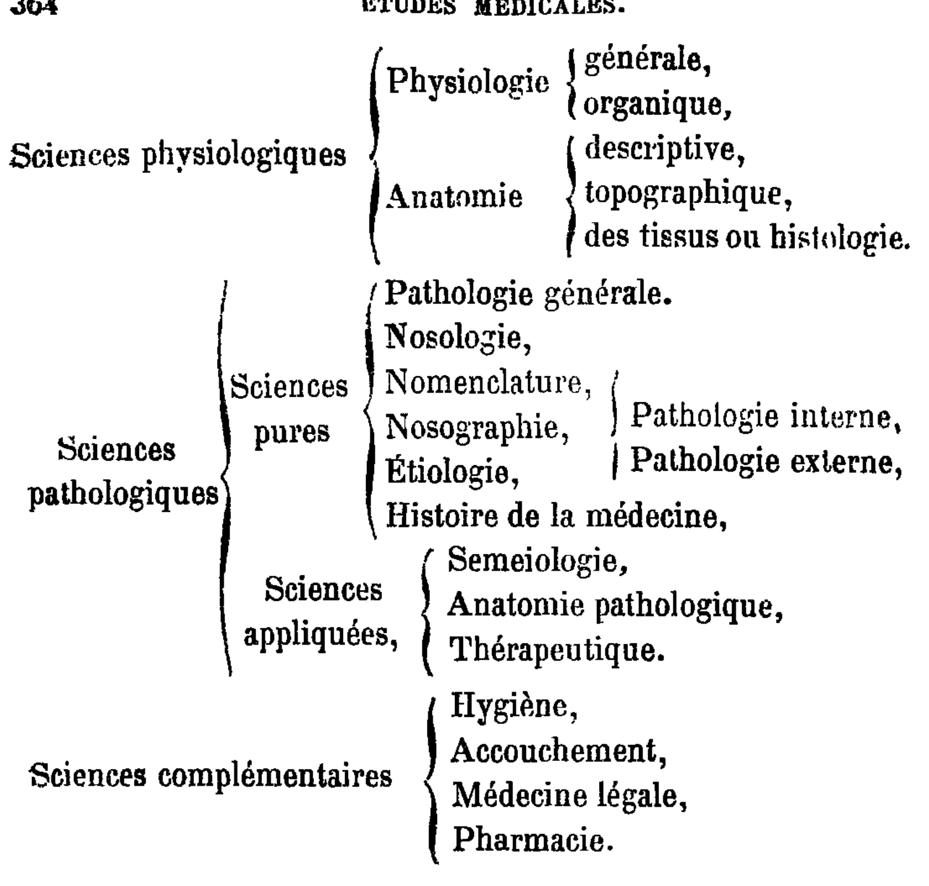
« *De 3 à 4 heures,* thérapeutique, matière médicale et pharmacie, tous les jours (225 leçons).

« *De 6 à 7 heures*, pathologie générale, une fois par semaine (36 leçons).

MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT

ou constitution des sciences médicales.

Sciences accessoires	Mathématiques, Physique, Chimie, Histoire naturelle,



Sciences physiologiques
- Physiologie
  - générale,
  - organique,
- Anatomie
  - descriptive,
  - topographique,
  - des tissus ou histologie.

Sciences pathologiques
- Sciences pures
  - Pathologie générale.
  - Nosologie,
  - Nomenclature,
  - Nosographie,
  - Étiologie,
    - Pathologie interne,
    - Pathologie externe,
  - Histoire de la médecine,
- Sciences appliquées,
  - Semeiologie,
  - Anatomie pathologique,
  - Thérapeutique.

Sciences complémentaires
- Hygiène,
- Accouchement,
- Médecine légale,
- Pharmacie.

§ I[er]. — *Programme pour les médecins ordinaires.*

« Les connaissances que suppose le grade de bachelier ès-sciences étant une garantie suffisante pour les médecins qui ne doivent pas faire de la science pure, nous proposons de supprimer dans nos facultés l'étude des sciences accessoires, ce qui nous permettra de compléter les études médicales en quatre ans.

« Les études médicales reposent sur l'anatomie et la physiologie ; nous devons donc rencontrer ces deux sciences au début des études ; mais comme elles nécessitent deux années, il est nécessaire de commencer en même temps les autres sciences médicales.

« Distribuées de la manière suivante, elles peuvent être complétement vues en quatre années, à la condition de neuf mois d'études chaque année.

— Étiologie et hygiène, *dito* (36 leçons).

— Théorie des accouchements, *dito* (36 leçons).

— Éléments de médecine légale (36 leçons).

— Pathologie externe, deux leçons par semaine (72 leçons).

§ II. — *Hautes études.*

1° Hautes études médicales. — Deux années.

Histoire de la médecine.

Chimie et physique appliquées.

Physiologie et anatomie médicales.

Histologie : études micrographiques.

Expérimentations sur les animaux.

Dissertations et thèse.

2° Spécialités.

« *a. Chirurgie.* — Deux années.

Études anatomiques. — Préparations de pièces. — Médecine opératoire. — Opération sur le cadavre.

Clinique chirurgicale. — Fonctions d'aide.

Opérations sur le vivant, sous direction des chefs.

« *b. Aliénistes.* — Deux années.

Études des névroses.

Fréquentation des asiles d'aliénés.

Anatomie et physiologie du système nerveux.

Psychologie.

« *c. Oculistes.* — Une année.

Anatomie et physiologie de l'œil.

Ophthalmoscopie.

Études des affections et des opérations qui se pratiquent sur les yeux.

Étude de l'optique.

« *d. Auristes.* — Une année.

Anatomie et physiologie de l'oreille.

Études des affections et des opérations qui se pratiquent sur l'oreille.

Étude de l'acoustique. »

D[r] JOUSSET.

REVUE DU MOIS.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Les conclusions de la deuxième commission chargée d'exécuter la circulaire de M. Jules Simon ont été adoptées.

Voici le texte de ces conclusions :

EN CE QUI TOUCHE PARTICULIÈREMET LES PROFESSEURS :

La Commission approuve l'institution des réunions périodiques dans lesquelles les professeurs se rendent mutuellement compte de la tenue, de la situation de leur classe, et échangent leurs idées sur l'application et le perfectionnement des méthodes. Elle souhaite seulement, pour qu'il y ait toujours matière suffisante à ces utiles entretiens, que les réunions soient moins fréquentes, que de mensuelles elles deviennent trimestrielles.

La Commission, d'autre part, ne croit pas devoir approuver l'institution d'un conseil électif dans lequel un certain nombre de professeurs, choisis par leurs collègues, *exercerait, sans préjudice des lois et des règlements, des fonctions analogues à celles du conseil de l'ordre des avocats, soit pour la discipline, soit pour la protection des intérêts collectifs ou individuels.* Il a paru à la Commission qu'un tel conseil, bien que présidé par le proviseur, placerait auprès de lui comme un autre gouvernement, et qu'il en pourrait résulter, dans certains cas, un antagonisme, des conflits, des embarras d'un effet fâcheux.

EN CE QUI TOUCHE L'ÉDUCATION PHYSIQUE :

La Commission ne peut qu'approuver, en général, les prescriptions, soit nouvelles, soit simplement renouvelées, de la circulaire pour ce qui regarde les exercices du corps, et particulièrement les exercices militaires et la gymnastique. Elle souhaite seulement que, dans la distribution des heures, il ne soit pas fait à ces exercices une part préjudiciable au travail des études, et qu'autant que possible, comme cela se pratique dans un certain nombre d'établissements, ils aient lieu surtout pendant les récréations.

Quant aux prix de gymnastique, elle ne pense pas qu'il soit à propos de donner à leur proclamation autant d'éclat que le recommande la circulaire.

EN CE QUI TOUCHE LES ÉTUDES CLASSIQUES.

Bien que la Commission accorde, en principe, qu'une part plus large doit être faite à l'explication et à la lecture, jusqu'ici trop restreinte, des auteurs grecs, latins et même français, à des exercices de langue et de littérature française, à l'étude devenue obligatoire de la langue allemande ou de la langue anglaise, à une étude plus sérieuse et plus utile de la géographie; bien qu'elle reconnaisse la difficulté de trouver pour ces exercices et ces études une place convenable dans le cadre déjà si rempli de l'enseignement classique, elle ne laisse pas de réclamer contre plusieurs dispositions qui lui paraissent excessives :

1° Contre l'attribution de la plus grande partie de la classe à des explications d'auteurs trop étendues et trop rapides pour être réellement profitables; et de l'étude, presque uniquement, à des préparations qui, même sérieusement, ne pourraient être considérées comme un exercice qui suffise au développement des jeunes intelligences;

2° Contre la suppression, dans les classes de quatrième, de troisième et de seconde, de l'exercice du thème latin, si utile en lui-même et indispensable comme préparation à d'autres exercices que l'on maintient, celui de la narration latine en seconde, de la composition latine en réthorique;

3° Enfin contre la suppression absolue de l'exercice du vers latin, qui, par des raisons analogues à celle qu'on a fait valoir pour le maintien du thème lattn, doit être lui-même maintenu, sauf la faculté laissée aux professeurs d'en dispenser les élèves qu'ils en jugeraient tout à fait incapables.

A ces réclamations la commission en joint un autre, c'est que l'on n'interdise pas l'usage des *excerpta*, des *conciones*, des *narrationes*, usage très-compatible avec l'étude justement recommandée de l'ensemble des grandes œuvres classiques.

La circulaire étendant la portée de ces prescriptions aux services dont l'étude de la langue grecque est l'objet, la commission croit devoir demander, de son côté, que le thème grec, qui présente, à certains égards, le même genre d'utilité que le thème latin, reprenne sa place dans les exercices des classes d'humanités, au nombre desquels il a depuis quelques années cessé de figurer.

Portant son attention sur ce qui regarde plus particulièrement les classes de grammaire, les classes élémentaires, la commission regrette l'interdiction du *selectæ e profanis*, cet excellent recueil, inspiré par Rollin à un de ses plus dignes élèves, recueil si propre à initier utilement, agréablement, la jeunesse à la connaissance de l'antiquité et à de saines notions de morale. Elle ne voudrait pas non plus voir retirer des mains de nos plus jeunes écoliers ces petits livres, tels que l'*Epitome historiæ sacræ*, le *De Viris*, etc., rédigés pour leur usage dans un latin, moderne sans doute, mais très-acceptable.

Un point sur lequel la commission se sépare encore de la circulaire, c'est la nécessité, contestée par celle-ci, de faire apprendre par cœur aux jeunes écoliers un certain nombre de règles de grammaire élémentaire,

Elle s'accorde au reste, sinon avec la lettre, au moins avec l'esprit des prescriptions ministérielles, en souhaitant qu'il soit recommandé aux professeurs qui enseignent les langues, à quelque degré qu'ils appartiennent dans cet enseignement, de se pénétrer des principes de la méthode comparative et de les appliquer à la démonstration journalière des règles.

Le rétablissement de l'exercice des vers latins doit, selon la pensée de la commssion, avoir pour conséquence nécessaires l'étude préliminaire, dans les basses classes, des règles de la prosodie.

La commission souhaite enfin que par le rôle plus actif attribué à l'élève dans les exercices de la classe, il arrive à pouvoir montrer, sur les objets à la portée de son intelligence, une plus grande promptitude de pensée, une plus grande facilité de parole.

Quant à certaines dispositions réglementaires propres à assurer le succès des études, la commission n'a pas eu à se séparer de la circulaire.

Elle admet comme elle le principe des examens périodiques pour constater les progrès des élèves, mais sous la réserve que la périodicité en sera moins fréquente et qu'on fera en sorte qu'ils diminuent le moins possible le temps déjà si restreint qui peut être donné au travail.

Elle pense, du reste, que les exercices de mémoire doivent y conserver leur place, et que les mêmes encouragements que par le passé doivent leur attribués.

Comme la circulaire encore, la commission recommande avec instance le maintien rigoureux des examens que prescrivent les règlements pour le passage d'une classe dans une autre. Nulle mesure, si on l'applique avec sévérité, ne lui paraît pouvoir contribuer plus efficacement au succès des études.

Quant aux doutes exposés dans la circulaire sur l'efficacité des concours généraux et l'utilité de leur maintien, la commission, sans contester absolument la réalité des reproches divers qui leur sont adressés, estime cependant que les concours, application naturelle du principe d'émulation, ne seraient pas supprimés sans un réel détriment pour la force des études. Ils ont été plus d'une fois modifiés, ils pourraient l'être encore, mais la commission ne pense pas qu'on puisse songer à les retrancher du système général de notre enseignement public.

Une des graves difficultés de ce système, c'est celle d'attribuer une place suffisante à tant d'études, à tant d'exercices divers qui s'y trouvent réunis. Le sentiment de cette difficulté qui s'est révélée constamment à la commission pendant toute la durée de son travail, l'a déterminée à demander une double révision :

Celle de la distribution du temps de la journée entre les diverses études prescrites aux élèves des lycées ;

Celle du plan d'études lui-même et des programmes d'examen qui y correspondent. »

Cette condamnation de l'étrange réforme de M. Jules Simon, faite en termes discrets, d'ailleurs, par le Conseil supérieur, inspire à M. Laurentie les réflexions suivantes dans l'*Union* :

«.... Nous y aurions voulu un blâme plus énergique sur l'abus qu'un ministre, soit de République, soit de Monarchie, peut faire de son pouvoir, en substituant son libre arbitre en matière d'enseignement à l'expérience, à la tradition, ou enfin à la délibération de toute une corporation de maîtres, juges naturels de ce qui peut et doit le mieux profiter à l'avancement des bonnes études.

Nous tremblons que le Conseil supérieur n'en ait pour longtemps avant de se laisser pénétrer d'une pensée de liberté véritable.

Cette question des méthodes est une question de liberté par excellence. L'Etat, comme Etat, ne saurait vouloir la trancher sans usurper sur le droit naturel et sur la compétence de ceux qui enseignent.

C'est pourquoi les universités libres, comme les universités d'Etat,

doivent vouloir être juges des conditions et des formes de leur enseignement, et un conseil supérieur composé, comme l'a été le Conseil supérieur de 1850, en dehors de la constitution propre des universités ou des écoles, ne devrait avoir d'autre attribution que d'assurer aux uns et aux autres la plénitude des droits que la loi leur aurait reconnus, ou bien de juger le bon ou le mauvais usage qu'elles auraient fait de ces droits.

Tel fut le caractère de l'intervention du Parlement dans l'examen et la sanction des statuts de l'Université de Paris. La juridiction du Parlement était une juridiction d'ordre public, non de pédagogie scolaire.

Qui concevra qu'un *conseil supérieur*, où délibèrent des magistrats avec des professeurs, M. le rabbin et M. le pasteur avec Mgr l'archevêque, soit apte à prononcer sur la valeur d'une réforme des méthodes ou des routines de collége ?

Tout au plus il aurait, à titre de jury, à examiner si une réforme imposée de haute autorité par un ministre est attentatoire à la liberté des universités ou des écoles instituées en vertu des lois.

Et la mission d'un tel conseil serait assez haute encore sans qu'il eût à intervenir en des questions de latinité ancienne ou moderne, de mnémonique, de prosodie ou de rudiment.

Quoi qu'il en soit, ce sujet d'examen reste entier pour nous, le Conseil supérieur a fait acte de bon sens en se prononçant comme il l'a fait contre les prescriptions de réforme fantasque de M. Jules Simon.

N'entrons pas dans le détail, en ce qui touche soit l'intervention mutuelle des professeurs, soit l'éducation physique des enfants, soit quelques règlements intérieurs de discipline. Qu'il suffise de dire que cela est sage et énoncé avec convenance. La question classique pourrait nous arrêter davantage. Il y a à cet égard plus à dire que n'a dit le Conseil. Ainsi les études classiques ont certainement baissé depuis 1808 ; la cause méritait d'en être cherchée ; et peut-être le Conseil l'eût trouvée dans la multiplicité indéfinie des matières d'enseignement. Le cadre des études au début du siècle était concentré, il s'est élargi, mais en affaiblissant les études. Il eût fallu gagner par l'énergie des méthodes ce qu'on perdait par l'extension des programmes; on n'a pas visé à ce perfectionnement, et à ce point de vue tout n'était pas également insensé dans les idées énoncées par M. Jules Simon.

Ce qui était insensé (j'en demande pardon au philosophe !) c'était

d'ôter au travail du jeune âge la puissance singulière que Dieu lui a donnée, la MÉMOIRE, cette faculté d'apprendre avant de comprendre, cet instrument mystérieux de connaissance que Platon assimile au savoir lui-même, car c'est après Platon que Cicéron a dit : *Scire est meminisse* ; c'était là, dis-je, l'illusion, pour adoucir les mots, d'imaginer que l'exercice mnémonique disparaissant des études, la raison allait y être plus active. La raison de l'enfance ! la raison même de l'adolescence ! et encore la raison d'une chambrée d'écoliers s'exerçant par la simple force de l'entendement à saisir les secrets d'une langue, et le mystère de ses œuvres d'art, d'éloquence, d'histoire et de poésie ! Il fallait croire que M. le professeur Jules Simon n'avait jamais tenu une classe ni de septième, ni de rhétorique.

C'est là ce qui était insensé.

Mais ce qui ne l'était pas, c'était de vouloir que les exercices d'enseignement ne fussent pas une routine, et que l'exercice du raisonnement y eût sa part ; c'est là que devait porter un plan de réforme ; et ce sujet d'étude reste entier, même après la décision prise par le Conseil supérieur.

Quant à l'emploi des livres élémentaires, la question se jugeait d'elle-même. On a trop décrié ces livres qui, après tout, sont des livres latins, quoi qu'on en ait dit ; car ils sont tirés des classiques purs, sauf la contexture abrégée des phrases d'Aurelius Victor ou de Tite-Live.

Il est une décision plus contestable, c'est celle qui prononce d'une façon absolue l'utilité du *Selectæ e profanis* ; recueil bien fait, sans contredit, mais où manque l'illumination chrétienne. Il faudrait à chaque texte une annotation simple et brève, ayant pour objet d'éclairer ce choix de morale et de bons exemples tirés du paganisme ; il dit ce qu'a pu être la vertu humaine, il ne dit pas ce qui manque à la vertu, quand elle n'est pas divine. Il laisse à ce point de vue un saint devoir au ministère de celui qui enseigne ; mais le livre est incomplet, et cette lacune a du péril, car rien n'assure qu'elle sera remplie par l'intelligence ou le bon vouloir du professeur.

UN SCANDALE UNIVERSITAIRE. — Nous avons reçu à diverses reprises des communications sur le scandale donné par la présence de M. Gréard au Ministère de l'instruction publique.

Nous savons que d'honorables députés ont pris déjà en main cette affaire, mais la situation n'ayant pas changé sous l'administration du

successeur de M. Jules Simon, nous nous croyons autorisés à publier la nouvelle note qu'on veut bien nous communiquer.

Le public y trouvera une nouvelle preuve de la justice de nos revendications.

La direction de l'Enseignement primaire au Ministère de l'instruction publique et à la Préfecture de la Seine:

« Il existe, au Ministère de l'instruction publique, une étrange anomalie dans le cumul de fonctions dont bénéficie M. Gréard, inspecteur général de l'instruction primaire, et délégué en cette qualité comme chef du service de l'instruction primaire à la Préfecture de la Seine, — et par le choix de M. Jules Simon, directeur de l'instruction primaire au Ministère de l'instruction publique.

« De ces deux fonctions la première est dans la dépendance de la seconde. Ainsi, M. Gréard du Ministère écrit officiellement à à M. Gréard de la Préfecture, et lui intime des ordres de servive.

« Ces deux emplois (nous ne parlerons pas de la fonction d'inspecteur général), ne sauraient être occupés par le même individu. Chacun d'eux est d'ailleurs une charge immense, (M. Gréard donne le matin quelques heures à l'un, et le soir quelques heures à l'autre). M. Gréard les a du reste trouvés assez légers pour s'être fait déléguer pendant quinze jours à l'Exposition de Vienne.

« Mais en admettant que M. Gréard puisse suffire à tout, et concilier la condition respective de ses deux emplois, il n'est pas indifférent de citer quelques faits et d'appeler l'attention publique sur les inconvénients graves de l'administration de M. Gréard.

« M. Gréard a reçu de M. Jules Simon, comme un héritage, le soin de patronner Mlle Loisillon, de triste mémoire. Grâce à lui, Mlle Loisillon continue à émarger et à fonctionner. Plusieurs députés ont énergiquement signalé ce fait à M. Batbie.

« M. Gréard protége un inspecteur de Dijon, M. Ruffet, dont les actes repréhensibles ont été signalés au ministre par un autre député.

« M. Ruffet patronne trois examinateurs primaires, qui sont à la fois répétiteurs et examinateurs des mêmes élèves et qui font passer les examens en chambre.

« M. Gréard (est-ce celui du Ministère ou celui de la Préfecture? — tous deux sans doute) laisse depuis un temps considérable les affaires scandaleuses des Ecoles de Saint-Denis sans solution; un mémoire très-approfondi sera publié sur cette affaire.

Enfin, M. Gréard, saisi de l'avis *unanime* du Comité cantonal du 1er arrondissement de Paris, au sujet de l'Enseignement de la religion et de la morale dans les écoles libres, déclare que les seules écoles municipales ont l'obligation d'enseigner la morale et la religion, et que les écoles libres en sont exemptes. Il est d'avis de repousser le vœu de la Commission cantonale du 1er arrondissement.

« Nous appelons l'attention de M. le Ministre de l'instruction publique sur les faits et gestes de M. Gréard, et sur le danger que fait encore à la saine direction des écoles primaires en général, et de celles de Paris en particulier, le maintien de M. Gréard dans tous ses emplois. »



CHRONIQUE.

Un bal platonique. — Un journal bien informé nous apprend qu'un professeur de philosophie de l'université de Kiel a eu l'idée de donner un grand bal pour fêter le 2,302e anniversaire de la naissance de Platon !...

Ces pauvres classiques. — Mgr Dupanloup, dans une séance de la chambre, s'est prononcé énergiquement contre la morale inhumaine des auteurs païens. Aujourd'hui, le *Journal des Débats* — *Tu quoque, fili !* — veut faire sa partie dans le concert de réprobation que soulève la tyrannie des classiques.

C'est M. Jules Janin qui est chargé de l'exécution, et c'est Virgile qu'il exécute; pauvre Tityre !

« Méfiez-vous de la bucolique ! Aussitôt que vous voyez un peuple s'enivrer des images champêtres, tendre sa lèvre brûlante au lait des campagnes et ne plus rêver que plaines agrestes, cabanes rustiques, dites-vous : voïlà un peuple qui se meurt ! Les grandes nations en pleine activité de travail et d'espérance ne s'abandonnent pas à ces naïvetés politiques. Il leur faut le poème épique, ou tout au moins la tragédie ou la comédie, ou l'ode, et enfin la satire, l'épigramme, le rondeau même et le sonnet, si vous voulez; quand à l'idylle, c'est une chanson d'enfant, une consolation de vieillard.

« Un peuple, quand il se sent vaincu du temps, quand il se voit privé de force, d'énergie, et divisé de toutes parts, se bâtit un château en Espagne dans quelque vallée imaginaire, et, mollement accroupi sous son hêtre, il chante dans ses pipeaux une longue complainte, jusqu'à ce que le hêtre et le chalumeau et le chanteur soient emportés par l'orage.

« Malheur aux peuples qui se font bergers ! Ils n'ont plus le courage de tenir une épée ! Ils n'osent plus lire, dans les histoires sérieuses écrites par les juges compétents, leur propre condamnation. Tacite leur fait peur. Ils détournent la tête pour contempler sous

la treille empourprée la lutte des chanteurs ; ils n'osent pas soutenir le spectacle de leurs misères et de leurs ruines ; ils s'inquiètent des petites passions d'Amaryllis ou de Galatée !

« Allez donc, bonnes gens ! de Théocrite à Virgile, des plaines de Sicile aux jardins d'Ionie, de Gessner à Florian, de Daphnis à Dametas ; chantez en attendant le nouveau propriétaire de votre champ natal ; roucoulez vos élégies quand vous avez à exercer des haines si précieuses : *exerces pretiosa odia.* »

Les classiques vengés. — On lisait naguères dans l'*Impartial du Loiret* :

Ce soir, au petit séminaire de La Chapelle, répétition générale de la tragédie grecque d'*Œdipe à Colone.*

Mgr Dupanloup, arrivé d'hier matin à Orléans, s'est installé à son château de La Chapelle pour surveiller par lui-même la mise en œuvre de l'admirable drame de Sophocle et les derniers préparatifs pour la réception des princes d'Orléans et des membres de l'Assemblée nationale, ses honorables invités.

Demain soir, à huit heures précises, représentation.

Lundi, distribution solennelle des prix aux élèves des petits séminaires, dans la cour d'honneur somptueusement décorée pour la circonstance.

Mgr Dupanloup, assisté des princes de la famille d'Orléans et de plusieurs de nos députés, présidera cette intéressante et belle cérémonie.

Il paraît d'après le compte-rendu donné par ce journal, que les rôles ont été si bien tenus et si vivement applaudis, qu'on se reportait avant l'ère chrétienne et qu'on se serait cru au milieu des païens, qui faisaient une ovation à Sophocle. L'*Impartial* ajoute :

Mgr Dupanloup était entouré de M. le duc de Montpensier, de MM. Ranghabé, ministre de Grèce, en résidence à Paris, de Pressensé, député de Paris à l'Assemblée nationale, Weiss et de Gaillard, conseillers d'Etat, Bellet, rédacteur littéraire du *Français*, Wallon et Saint-Réné-Taillandier, de l'Institut, Ravaisson, Gigot, préfet du Loiret, Tenaille d'Estais et Paulmier, de la Cour d'appel d'Orléans, Tranchau, inspecteur d'Académie, etc. (*Univers*).

Correction méritée. — Extrait d'une circulaire de M. Doncieux, préfet de Vaucluse, aux maires du département :

« J'ai appris avec un étonnement profond que quelques instituteurs n'avaient pas craint d'assister à des enterrements civils. C'est là une faute des plus graves. L'instituteur, revêtu d'un caractère public, et chargé par les programmes universitaires de donner l'enseignement moral et religieux, ne doit, en aucune circonstance, s'associer à des protestations contre le sentiment religieux, qu'il a pour mission professionnelle de semer et de développer dans l'âme de ses élèves.

« Investi par la loi de la nomination et de la discipline du personnel primaire enseignant, je n'hésiterai pas à sévir contre l'instituteur ou l'institutrice qui participeraient à des actes aussi contraires à leurs devoirs qu'à leurs sentiments intimes, j'aime à le croire.

« J'ai écrit à M. l'Inspecteur d'Académie pour le prier d'exercer, à ce sujet, une surveillance rigoureuse sur les instituteurs, et de me signaler ceux qui, dans le passé, ont assisté aux enterrements civils, ou qui y assisteraient à l'avenir. »

Exaltation religieuse. — Au lycée Henri IV, le fils d'un professeur de l'École normale supérieure, nommé Charles Lemoine, s'est pendu dans une salle d'études.

C'était un sujet des plus brillants. L'an dernier, il était revenu chargé de prix du concours général. Il y a huit jours à peine, il avait obtenu une médaille d'or, dite médaille de Naudet, témoignage de distinction d'autant plus flatteur qu'il est décerné à l'élève par la voie de ses camarades, au scrutin.

Le jeune Lemoine terminait sa rhétorique et comptait se présenter, cette année, à l'École normale. Ses camarades et ses professeurs l'y considéraient comme reçu.

Il inspirait à tout le monde, au lycée, une très-vive sympathie.

Sa conduite ne pouvait donner prise à aucune induction fâcheuse. On ne lui connaissait d'autre amour que celui des mathématiques, qu'il poussait fort loin.

Les journaux qui vivent surtout de crimes, de suicides et d'accidents, ont donné tous les détails de cette catastrophe avec un empressement particulier; mais ce que leur récit a de plus remarquable, c'est l'explication qu'ils hasardent :

« Depuis quelque temps, on avait remarqué que les idées spiritualistes, lesquelles avaient toujours été très-vives en lui, avaient pris le caractère de l'exaltation la plus prononcée. Dieu, l'âme, l'infini,

l'autre vie, faisaient le fond de ses entretiens, et il parlait des choses divines avec une passion étrange.

« Est-ce à cette surexcitation spirituelle qu'il faut attribuer son suicide? On ne peut l'affirmer..... »

L'esprit religieux n'a pas en général cette conséquence dans les colléges chrétiens.

Premiers fruits de l'éducation laïque. — A Toulouse, les élèves d'une école laïque, en lançant des pierres, atteignent un petit enfant; on les gronde :

« Oh! lui... il va aux Frères!.... »

Fruits mûrs. — A Épau, trois jeunes séminaristes se baignaient à quelque distance du moulin, quand l'un d'eux, le neveu de M. l'économe du grand séminaire du Mans, perdit pied et disparut bientôt aux yeux de ses camarades.

Ceux-ci ne sachant pas nager et ne pouvant rien tenter eux-mêmes pour le sauver, demandèrent à grands cris du secours.

Des bateliers, qui se trouvaient près de là, ont refusé d'opérer le sauvetage sous prétexte que *c'était un prêtre.*

Majorem charitatem..... — A la Maison-Carrée, les élèves du séminaire des missions d'Afrique se baignaient sur la plage qui borde l'établissement, lorsque l'un d'eux fut enlevé par une vague de fond.

Il allait périr, lorsque deux de ses condisciples, MM. Osten et Caillot, demandèrent, malgré le danger évident, aux directeurs qui étaient présents, la permission de se précipiter à son secours. Mais les sauveteurs ont péri tous deux victimes de leur héroïque dévouement.

Entraînés de nouveau par le courant et déjà épuisés de fatigue, ils ont disparu sous les eaux, et à l'heure présente, malgré toutes les recherches, les corps ne sont pas encore retrouvés. Pendant qu'ils périssaient ainsi, un troisième, M. Kermabou, se précipitait à son tour, et était assez heureux pour ramener au risque de sa vie celui qui était la cause involontaire d'un si grand malheur.

MM. Osten et Caillot étaient arrivés à Alger seulement depuis quelques mois pour s'y dévouer à l'œuvre si difficile des missions africaines. Ces deux jeunes gens, âgés de vingt-deux ans à peine,

étaient originaires, l'un du département du Nord, l'autre du Pas-de-Calais.

La médecine antediluvienne. — A un examen de la Faculté de médecine :

— Comment expliquez-vous le phénomène de la longévité extrême des anciens patriarches?

— C'est peut-être, répond le récipiendiaire, après longue réflexion, parce qu'ils n'avaient pas de médecins.

Après le déluge. — Un allopathe disputant contre un homæopathe a prétendu que le récit suivant se trouvait tout au long dans Hérodote ; nous le reproduisons sous bénéfice d'inventaire : « Un jour un prêtre de Memphis, homme doué d'un grand esprit d'observation, rencontra sur les bords du Nil une mère cigogne qui portait délicament entre ses mandibules quelque chose d'informe et de flasque assez semblable à un rudiment d'oiseau. C'était en effet une petite cigogne ; sa mère la soignait avec d'autant plus de prévenance qu'elle était moins heureusement constituée que ses petites sœurs. Elle la déposa sur le sable avec précaution, et le petit être essayait en vain de se dresser sur ses pattes; pendant ce temps, la mère cigogne remplissait d'eau son bec affilé; puis, faisant le tour de son cher petit malade, elle venait injecter avec soin l'élément dynamique dans l'extrémité opposée à la tête.

« Vous riez! mais l'égyptien ne riait pas; il admirait. Il revint les jours suivants et au bout de très-peu de temps, il vit le petit animal tout guilleret sautiller gaîment autour de sa mère; il était guéri... et le clystère inventé! »

Cet argument en faveur des animaux a échappé aux matérialistes.

Au jardin d'acclimatation — Le XIXe *Siècle*, après avoir employé ses deux meilleures colonnes, signées Francisque Sarcey, à injurier le Conseil général des pèlerinages, sans oublier le Pape et les évêques, et à rabâcher de vieux mensonges sur l'apparition de la Salette, le XIXe *Siècle* a senti le besoin d'aller respirer un air plus calme. Il s'est donc transporté au jardin d'acclimatation, et là, en présence d'une famille de ouistitis nouvellement augmentée, il se pâme d'aise et d'admiration sur les soins empressés dont le père et la mère entourent le *bébé singe*.

M. Darwin doit être content du XIXe *Siècle*.

Les malheurs de M. Darwin à l'académie des sciences. — Le pauvre M. Darwin, a force de se poser en descendant direct des bêtes et en candidat à la position de membre correspondant de l'Académie, a fini par se faire mettre à la porte d'une façon assez brutale par les honorables académiciens; nous craignons même que M. Darwin s'autorise du fait pour en dédruire qu'on lui accorde les honneurs au moins de la race canine..

Voici comment les choses se sont passées.

Ses féroces patrons l'ont livré malgré toutes les réclamations antérieures au 1er tour du scrutin, mais au lieu d'un singe on a vu sortir de l'urne M. Henstrup orné de 38 suffrages : M. Darwin était resté au fond avec 6 voix.

Au second scrutin, les mêmes féroces patrons ont juré cette fois de le faire sortir de l'urne, mais on n'a point vu paraître la moindre oreille; le 1er billet, s'appelait Dove, le second, Dove; le 3e Dove etc. On a retrouvé au fond de l'urne les six mêmes voix Darwin.

Mais il y avait un 3e scrutin et pour le coup M. Darwin a eu l'honneur de n'être mis à la porte que par 35 voix données à M. Carpentier et de recevoir comme un os consolateur un reste de 12 voix.

L'Académie des femmes. — On a vu jadis l'Académie silencieuse, en voici une qui ne lui ressemblera pas :

« A Helsingfors, capitale de la Finlande, on s'occupe à organiser un établissement d'enseignement supérieur pour les femmes, qui portera le nom d'académie des femmes, et qui sera inauguré le 1er octobre prochain. Les études, qui se composeront de sept cours par semaine, dureront deux ans et comprendront l'histoire religieuse, l'histoire littéraire, les mathématiques, la psychologie, la physiologie, la physique et les principes du droit public et privé de Finlande. La création de cet établissement appartient à l'initiative privée; beaucoup de professeurs de l'université ont pris part à la fondation.

(*Gazette de la Baltique*).

Enseignement laïc pour les deux sexes. — Le *Messager du gouvernement*, journal russe, rapporte les faits suivants :

« La société démocratique slave, le comité révolutionnaire slave central, les sections slave et russe de l'Internationale, ont établi leur domicile à Zurich et elles comptent actuellement dans leurs rangs un nombre considérable de jeunes Russes des deux sexes. A la biblio-

thèque russe, on fait des conférences d'un caractère exclusivement révolutionnaire. La révolte de Pougatchew, la révolution française de 1870, tels sont les thèmes habituels choisis par les conférenciers.

Les visites aux réunions ouvrières sont devenues une habitude des jeunes filles, même de celles qui ne comprennent pas un mot d'allemand et se contentent des traductions verbales de leurs compagnes. L'agitation politique s'est emparée de ces jeunes personnes inexpérimentées et donne à leurs tendances une fausse direction. Les réunions, la lutte des partis, achèvent cette œuvre malsaine et égarent les filles qui prennent une agitation factice et stérile pour la vie réelle. Entraînées par la politique, elles tombent sous l'influence des meneurs de l'émigration et deviennent dans leurs mains des instruments dociles et commodes. Il en est qui font deux ou trois fois le voyage de Zurich en Russie en colportant des lettres, des commissions, des proclamations, et en prenant en général une part active à une propagande criminelle.

D'autres se laissent séduire par les théories communistes de *l'amour libre* et, sous le couvert de mariages fictifs, arrivent aux dernières limites de l'oubli de toute morale et de toute pudeur féminine. »

Géographie laïque. — A une école laïque, mais d'une *laïcité absolue*.

Le petit Pichu s'adresse au citoyen H...., son instituteur :

— M'sieu, où donc est située la mère Godichon ? j'la trouve pas sur la carte.

Deux manières de raisonner. — A Béziers, un pur conduisait son gamin de dix ans à l'école des Frères ; le père talochait le fils qui geignait tant et plus.

Arrivés sur la porte de l'école, le père irrité, les sourcils froncés, remet son enfant entre les mains d'un bon Frère, en lui disant d'une voix courroucée : « Frère ! châtiez-moi ce vaurien !... Ne s'est-il pas avisé de manquer... les vêpres » (*historique*).

Le bon frère calme le père tout en semonçant avec douceur l'enfant qui s'enhardit : « Et ! cher Frère ! mon père qui me bat, quand « lui dit tant de mal des robes noires ! »

A ces mots, le père le taloche de plus belle : « Et il raisonne ! et il raisonne ! Frère, tapez-moi ça ?... »

J. G.-D.

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

FACULTÉ DE PARIS.

26 mars 1873.

Discours latin.

Œdipi regis exponatur argumentum.

Version latine.

Plinius junior Caninio salutem.

Sum ex iis, qui mirer antiquos : non tamen, ut quidam, temporum nostrorum ingenia despicio. Neque enim quasi lassa et effœta natura, ut nihil jam laudabile pariat. Atque adeo nuper audii Verginium Romanum paucis legentem comœdiam, ad exemplar veteris comœdiæ scriptam, tam bene, ut esse quandoque possit exemplar. Nescio, an noris hominem, quamquam nosse debes. Est enim probitate morum, ingenii elegantia, operum varietate monstrabilis. Scripsit mimiambos tenuiter, argute, venuste, atque in hoc genere eloquentissime. Nullum est enim genus, quod absolutum non possit eloquentissimum dici. Scripsit comœdias, Menandrum aliosque ætatis ejusdem æmulatus. Licet has inter Plautinas, Terentianasque numeres. Nunc primum se in vetere comœdia, sed non tanquam inciperet, ostendit. Non illi vis, non granditas, non subtilitas, non amaritudo, non dulcedo, non lepos defuit. Ornavit virtutes, insectatus est vitia, fictis nominibus decenter, veris usus est apte. Circa me tantum benignitate nimia modum excessit; nisi quod tamen poetis mentiri licet. In summa, extorquebo ei librum, legendumque, imo ediscendum, mittam tibi. Neque enim dubito futurum, ut non deponas, si semel sumpseris. Vale.

(Plin. j. VI, 21.)

Dissertation philosophique.

Que savez-vous d'Epictète et de Marc-Aurèle ?

27 mars 1873.

Discours latin.

Callisthenes philosophus, ob nimiam animi et linguæ libertatem, Alexandri jussu, ferrata cavea inclusus, cum Lysimacho, tristissimam ejus sortem dolente colloquitur.

Version latine.

De Caio Mario consulatum appetente.

Uticæ forte C. Mario, per hostias dîs supplicanti, magna atque mirabilia portendi aruspex dixerat : « Proinde, quæ animo agitabat, fretus dis ageret; fortunam quam sæpissume experiretur, cuncta prospera eventura. » At illum jam antea consulatus ingens cupido exagitabat. Ad quem capiendum, præter vetustatem familiæ, alia omnia abunde erant: industria, probitas, militiæ magna scientia, animus belli ingens, domi modicus, lubidinis et divitiarum victor, tantummodo gloriæ avidus. Sed is, natus et omnem pueritiam Arpini altus, ubi primum ætas militiæ patiens fuit, stipendiis faciundis, non Græca facundia neque urbanis munditiis sese exercuit : ita inter artes bonas integrum ingenium brevi adolevit Ergo ubi primum tribunatum militarem a populo petit, plerisque faciem ejus ignorantibus, facile notus per omnes tribus declaratur. Deinde ab eo magistratu alium post alium sibi peperit; semperque in potestatibus eo modo agitabat, uti ampliore, quam gerebat, dignus haberetur. Tamen is ad id locorum talis vir (nam postea ambitione præceps datus est) consulatum petere non audebat : etiamtum alios ma-

gistratus plebes, consulatum nobilitas inter se per manus tradebat; novus nemo tam clarus, neque tam egregiis factis erat, quin his indignus illo honore et quasi pollutus haberetur.

Igitur, ubi Marius aruspicis dicta eodem intendere videt, quo cupido animi hortabatur, ab Metello, petundi gratia, missionem rogat.

(SALL. *Jug.* 63.)

Dissertation philosophique.

Quelle est la différence entre les sciences physiques et les sciences naturelles? Appuyer cette distinction sur des exemples.

28 mars 1873.

Discours latin.

Quænam sit in historia legenda utilitas disserendum.

Version latine.

Facilem sapienti jacturam esse sepulchri.

Amicum bonum periisse tibi, doleo : sed magis in te rectum periisse judicium, indignor. Neque enim aut te ipse satis viriliter, ne dicam philosophice, consolaris, aut illum qua flendus est defles, si modo quisquam viri fortis exitus non invidiosus potuis quam miserabilis videri potest.

Nam (ut epistolæ tuæ sensum breviter stringam) non tam mihi videris aut damnum tuum, aut amici parumper festinatam mortem (ubi parcere possem vulgato forsitan errori), quam genus mortis, atque inhumati corporis injuriam, jactatum mari Ægyptio cadaver, deplorare. Hanc non vulgarem magis quam anilem querimoniam ferre non valeo. Nonne enim, quæso de genere sepulturæ tam scrupulose sollicito, illud occurrit, *sepulchri facilem esse jacturam*? An Maronei versiculi nil aliud clamantis oblitus es, qui adeo pueris etiam notus est, ut jam in proverbium abierit? Quod si ad mortem respicis, falleris, si per hanc facilem aut miserum fieri putas. Satis est notus versus alterius poetæ : *Nemo fit morte miser.* Vita est quæ miseros facit et beatos, quam qui usque ad extremi fugam spiritus bene egit, nullo eget amplius; felix est, securus est, in portu est. Respondebis, ut arbitrator, et hos itidem infelices. Ita jam ex omnibus felices erunt, quibus inconcussa contigerit requies sepulchri. Nihil hac opinione puerilius : cum enim cuncta provideris, negata belluis viscera infestis verminibus negare non poteris.

(PÉTRARQUE.)

Dissertation philosophique.

Quelles conséquences philosophiques et morales peut-on tirer de ce vers de Lamartine sur l'homme :

« Borné dans sa nature, infini dans ses vœux ».

BACCALAURÉAT ÈS-SCIENCES.

FACULTÉ DE MONTPELLIER.

Juillet 1873.

I. *Physique.* Un vase, en métal poli, est suspendu dans l'air à la température de 20°. On le remplit d'eau que l'on refroidit jusqu'à ce qu'il se forme à sa surface un dépôt de rosée; la température du vase est alors de 10°. Calculer le poids de la vapeur contenue dans un mètre cube de cet air, sachant que la tension maximum de la vapeur d'eau est de $17^{mm},4$ à 20°, et de $9^{mm},1$ à 10. Densité de la vapeur d'eau $= 0,622$.

II. *Mathématiques.* Couper une sphère de rayon R par un plan tel que les surfaces latérales des deux cônes ayant pour base commune la section et pour sommets les pôles de cette section, soient entre elles dans le rapport donné m. Quel sera l'angle au sommet de chacun de ces cônes ? On exécutera les calculs dans le cas particulier où $m = 2$.

ÉCOLE NAVALE.

Concours 1873.

I

COMPOSITION FRANÇAISE.

(1er juillet, 8 h. 1/2 à 10 h. 3/4.)

Comparer Richard Cœur-de-Lion à Philippe-Auguste.

II

THÈME ANGLAIS (sans dictionnaire).

Ils résolurent de rentrer au port. Mais la fortune même sembla prendre à tâche de compléter leur défaite. Déjà leurs vaisseaux avaient tourné la poupe pour prendre vent arrière lorsque, tout à coup, il survint un calme plat qui les rendit immobiles; les Romains purent alors les aborder successivement; presque tous furent enlevés, ou brûlés, ou coulés bas; quelques-uns seulement, quand la nuit fut venue, parvinrent à gagner la terre. Il y eut peu de prisonniers; une partie des équipages se jeta dans la mer pour échapper à la servitude ou à l'épée de l'ennemi. Le combat avait duré depuis la quatrième heure jusqu'au coucher du soleil.

Amédée THIERRY.

(1 h. 1/2 à 2 h. 3/4.)

III

Etant donné les 3 côtés :

$$a = 57^m,770$$
$$b = 71^m,577$$
$$c = 87^m,811$$

d'un triangle,

Calculer directement les 3 angles et trouver la surface.

(2 juillet, 8 h. 1/2 à 10 heures.)

IV

Etant donné un plan dont la trace verticale fait un angle de 30° avec la ligne de terre et dont la partie visible de la trace horizontale fait un angle de 130°30' avec la trace verticale : trouver les projections d'un cercle satisfaisant aux conditions suivantes :

1° Le plan du cercle est parallèle au plan donné et situé à $9^m,6$ au-dessus de lui.

2° Le centre du cercle est à $15^m,9$ en avant du plan vertical, et 18^m au-dessus du plan horizontal.

3° Le côté du pentagone régulier inscrit dans le cercle est égal à $6^m,3$.

On construira les angles géométriquement.

L'échelle est 0,003333333........

(1 heure à 2 h. 3/4.)

V

DESSIN DE TÊTE AU TRAIT.

(3 heures à 4 heures.)

SOLUTION DU CALCUL TRIGONOMÉTRIQUE.

DONNÉES :

$a = 57^{m},770$
$b = 71^{m},577$
$c = 87^{m},811$

RÉSULTATS :

$A = 40^{\circ}-55'-59'',94$
$B = 54^{\circ}-16'-\ 8'',48$
$C = 84^{\circ}-47'-51'',56$

CALCULS PRÉLIMINAIRES.

$2p = 217,158$
$p = 108,579$
$p-a = 50,809$
$p-b = 37,002$
$p-c = 20,768$

$\log p = 2,0357458$
$\log(p-a) = 1,7059406$
$\log(p-b) = 1,5682252$
$\log(p-c) = 1,3173947$

Calcul de A :

$\log(p-b) = 1,5682252$
$\log(p-c) = 1,3173947$
$\log p = \overline{3},9642542$
$\log p(p-a) = \overline{2},2940594$

$a\log \mathrm{Tg}\frac{A}{2} = \overline{1},1439335$
$\log \mathrm{Tg}\frac{A}{2} = \overline{1},57196675$
$\frac{A}{2} = 20^{\circ}-27'-59'',97$
$A = 40^{\circ}-55'-59'',94$

Calcul de B :

$\log(p-a) = 1,7059406$
$\log(p-c) = 1,3173947$
$\log p = \overline{3},9642542$
$\log(p-b) = \overline{2},4317748$

$a\log \mathrm{Tg}\frac{B}{2} = \overline{1},4193643$
$\log \mathrm{Tg}\frac{B}{2} = \overline{1},70968215$
$\frac{B}{2} = 27^{\circ}-\ 8'-\ 4'',24$
$B = 54^{\circ}-16'-\ 8'',48$

Calcul de C :

$\log(p-a) = 1,7059406$
$\log(p-b) = 1,5682252$
$\log p = \overline{3},9642542$
$\log(p-c) = \overline{2},6826053$

$2\log \mathrm{Tg}\frac{C}{2} = \overline{1},9210253$
$\log \mathrm{Tg}\frac{C}{2} = \overline{1},66051265$
$\frac{C}{2} = 42^{\circ}-23'-55'',78$
$C = 84^{\circ}-47'-51'',56$

Calcul de S :

$\log p = 2,0357458$
$\log(p-a) = 1,7059406$
$\log(p-b) = 1,5682252$
$\log(p-c) = 1,3173957$

$2\log S = 6,6273063$
$\log S = 3,3136551.5$
$S = 2058^{m.q},985$

VÉRIFICATION :

$A = 40^{\circ}-55'-59'',94$
$B = 54^{\circ}-16'-\ 8'',48$
$C = 84^{\circ}-47'-51'',56$

$A + B + C = 179^{\circ}-59'-59'',98$

A. B.

Le Gérant,
E. TROTMAN.

Bourges, typ. E. Pigelet, rue Joyeusé, 15.